

# LES GRÈVES DE LOYER: ACTION DIRECTE CONTRE LA VIE CHÈRE POUR UN LOGEMENT DIGNE



Tome 4: Des années 1960 à aujourd'hui:  
Autonomie populaire et désobéissance civile (Ita-  
lie, Foyers Sonacotra, Levallois Perret, Varsovie,  
COVID, ...)

ÉDITIONS



Pour recevoir un exemplaire de notre journal, *Anarchosyndicalisme !*, envoyez votre adresse à notre local toulousain : CNT-AIT ; 7, Rue Saint-Rémésy, 31000 Toulouse

Autres coordonnées: Tel: 05 61 52 86 48

Courriel: [contact@cnt-ait.info](mailto:contact@cnt-ait.info)

Site Web : / [www.cnt-ait.info](http://www.cnt-ait.info) / [www.cntaitoulouse.lautre.net](http://www.cntaitoulouse.lautre.net)

Facebook : @cnt.ait.toulouse / @chats.noirs.turbulents Twitter : @CNT-AIT

Quelques autres adresses de contacts :

**Paris-banlieue** : [contact@cnt-ait.info](mailto:contact@cnt-ait.info)

**Tarn-et-Garonne, Tarn, Lot, Quercy** : [montauban@cnt-ait.info](mailto:montauban@cnt-ait.info)

**Ariège** : contacter [contact@cntaitoulouse.lautre.net](mailto:contact@cntaitoulouse.lautre.net)

**Bretagne** : [initiative.redon@cnt-ait.info](mailto:initiative.redon@cnt-ait.info)

**Allier** : [initiative.03@cnt-ait.info](mailto:initiative.03@cnt-ait.info)

Pour nous rencontrer, pour préparer la Révolution, si vous avez un problème lié à votre emploi ou pour vous tenir au courant des luttes en cours, notre local – 7 rue St Rémésy, Toulouse, près de la Place des Carmes - est ouvert au public pour une permanence tous les samedis de 17:00 à 19:00

Vous pouvez également nous retrouver lors de tables de presse tous les dimanches aux allées Jules Guesdes de 10:30 à 11:30 et au marché de Saint-Aubin de 12:00 à 13:00.

A Montauban également avec les tables de presse, le samedi, 10h30 à 12h, au marché du Jardin des plantes.

D'autres brochures sont disponibles sur notre site internet.

Il est possible de les obtenir en version papier, contactez-nous par mail ou par courrier.

Elles sont également disponibles au local, lors des permanences ou lors des tables de presse.

## Table des matières

1960-1980 : Autonomie populaire et désobéissance civile, les auto-réductions en Italie .....	1
I. La situation de l'Italie dans les années 59-69 .....	2
II. Le mirage de la <i>casa integrazione</i> .....	3
III. LE LOGEMENT.....	4
IV. LE TRANSPORT .....	7
V. LA NOURRITURE .....	9
VI. LE TÉLÉPHONE .....	10
1975-1980 : La grève des loyers des foyers SONACOTRA .....	12
Les luttes des années 1970.....	12
La grève des loyers .....	13
Comité de coordination des foyers Sonacotra en grève plateforme revendicative.....	14
Une lutte exemplaire.....	15
Un logement ségrégatif.....	16
Des revendications convergentes.....	17
Préserver l'autonomie de la lutte .....	19
Discours du Comité de résidents du foyer Romain-Rolland (Saint-Denis), .	21
APRÈS CINQ ANS DE CONFLIT DANS LES FOYERS D'IMMIGRÉS La grève des loyers prend fin à la Sonacotra .....	23
2007 : Levallois, de la lutte pour le logement à la lutte des places.....	27
Les débuts de lutte (novembre 2006 – Février 2007) .....	27
Petit bilan sur la lutte pour le logement décent pour tous à Levallois : De la lutte pour le logement à la lutte des places. . . . .	32

2010 : Grève des loyers de Varsovie : succès de l'organisation communautaire dans le contexte de l'atomisation sociale.....	35
De quel type d'autodéfense mutuelle parlons-nous ?.....	39
Logement social pour les sans-abri ? .....	41
Quel rôle la ville a-t-elle joué dans le processus ? .....	44
Une victoire pour l'action directe ! .....	45
Varsovie : une énorme victoire pour les locataires !.....	46
2017 : Baisse des APL ? Baissons les LOYERS !.....	47
2017-2019 Grande-Bretagne : Succès de la grève des loyers contre G4Lets : 49	
Grève des loyers : les locataires de G4Lets récupèrent avec succès leurs dépôts .....	49
COVID19 : Appel à la grève des loyers .....	52

## 1960-1980 : AUTONOMIE POPULAIRE ET DESOBEISSANCE CIVILE, LES AUTO-REDUCTIONS EN ITALIE

**L'**anarcho-sindicalisme se réfère à une approche et une analyse globale de la société. Il se base sur le fait que tous les phénomènes économiques, politiques et sociaux interagissent, s'interpénètrent dialectiquement par le jeu des contradictions qu'ils engendrent et stimulent.

L'anarcho-sindicalisme appuie et défend la constitution systématique de comités de lutte, fonctionnant sur le principe de la démocratie directe. L'anarcho-sindicalisme privilégie un comportement de l'individu qui réfute toute verticalisation du dispositif structurel des exploités, des opprimés en lutte. L'anarcho-sindicalisme avance donc le concept d'autonomie. (cf.. les brochures de la CNT-AIT « Anarcho-sindicalisme et autonomie populaire » et « Techniques de luttes », qui abordent principalement la question de l'autonomie des luttes sur les lieux de travail.)

La précarité et la flexibilité vont connaître encore de beaux jours. Ces deux phénomènes inhérents à la logique du capital empêchent la constitution d'un rapport de force favorable aux exploités et aux opprimés. Il est important que les anarcho-

sindicalistes expriment l'idée d'ouvrir une perspective de lutte sociale située hors de l'entreprise. Il y a de nombreux exemples historiques, et cette brochure en cite quelques-uns, sur différents continents. On peut citer la grève des loyers de Barcelone en 1931, la plus grande grève autour du logement jamais organisée en Europe au XXe siècle. Cet article va surtout chercher à resituer l'exemple de l'Italie des années 69-75, où se sont déroulées des luttes sociales marquées par l'empreinte de la désobéissance civile. Celle-ci s'était manifestée par le phénomène de ce que l'on a appelé les « auto-réductions », c'est-à-dire la réduction du prix des loyers, des factures, des marchandises par les prolétaires eux-mêmes.

**AUTORIDUZIONE !**

In 15000 abbiamo pagato il telefono al vecchio prezzo. Quando la SIP ha inviato le lettere minuziosamente abbiamo risposto. Ora (10 settembre) governo e sindacati si riuniscono per porre fine alla nostra lotta (uno "concede", l'altro "garantisce", si cambia gli altri promettendo di far cessare l'autoriduzione).

Ma il nostro obiettivo è il **BLOCCO TOTALE DELLE TARIFFE E DEGLI AUMENTI**: non vogliamo pagare le crisi dei padroni con i nostri soldi, non vogliamo pagare come un lusso quello che è un bene di prima necessità. Per questo scendiamo in piazza.

**GIORNATA NAZIONALE DI LOTTA  
MANIFESTAZIONE  
MARTEDI 9 SETTEMBRE ore 16.30  
conc. in PIAZZA VERDI (davanti alla SIP)**

Con l'autoriduzione ci siamo organizzati nei quartieri contro l'aumento dei salari; questa organizzazione potremo rivoltarla contro ogni aumento, per decidere noi quanto pagare, per difendere il salario. L'indicazione è dunque:

**continuare la lotta  
estendere l'autoriduzione**

impone con essa l'abolizione di tutti gli aumenti già effettuati.

Coordinamento dei comitati per l'autoriduzione: (Drogo, Sanpiero, Marini, Carrozza, Casoli, Sestini, S. Lorenzo, S. Teodoro, S. Francesco, Sestri, Balzani, Luigi Merli, Caribea)

## I. La situation de l'Italie dans les années 59-69

En Italie, l'année 1959 se caractérise par un regain des luttes ouvrières. Les heures de grève rejoignent les moyennes de 1948. Le développement du modèle fordiste se traduit par l'industrialisation massive du nord de l'Italie, avec le développement des industries mécaniques (FIAT), nécessitant en partie une main-d'œuvre qui provient des régions les plus pauvres. Elle modifie la composition sociologique de la classe ouvrière. Malgré cela, le modèle fordiste ne parvient pas à éradiquer la conscience de classe « en soi et pour soi » des ouvriers. Au contraire, le poids de l'inflation, qui revient en 1964, provoque une ébullition de la lutte, dont le signe avant-coureur a été en 1962 l'assaut de *piazza statuto*<sup>1</sup> (le siège du syndicat local, équivalant de Force Ouvrière) par les ouvriers portant les revendications suivantes : une réduction significative du temps de travail, une augmentation du salaire pour tous ne s'effectuant pas sur le calcul d'une hausse de la productivité et du rythme des cadences, une remise en cause de l'échelle du salaire. Les syndicats réformistes n'auront que faire de ces revendications exprimées.

Le 30 mars 1968, les 100 000 ouvriers de la Fiat se mettent en grève et s'organisent par le biais des assemblées générales et du refus des délégués, facilitant l'apparition des Comités Unitaires de Base (CUB), afin d'intensifier la pression sur les syndicats réformistes. Le dispositif structurel des ouvriers se met en branle et s'autonomise.

L'accord du 26 juin 1969 ne calme pas le jeu, puisque les ouvriers élèvent des baricades en affrontant la police à l'usine FIAT de Corso Traiano. Agnelli, le grand patron de FIAT et du puissant syndicat des patrons italiens déclenche, le 3 septembre, une immense vague de mises à pied. Les syndicats réformistes<sup>2</sup> entament, quant à eux, un processus de rapprochement et incorporent dans leur plate-forme la plupart des revendications ouvrières sous le regard attentif du Parti Communiste Italien (PCI). Car le but est de peser dans le cadre des négociations contre les patrons, de façon à reconquérir une crédibilité auprès du prolétariat en lutte. Les patrons se montrent de plus en plus embarrassés par la marche de la situation. Ils décident même d'avaliser une hausse élevée des salaires pour doper à nouveau le pouvoir d'achat (en jouant sur le jeu de l'offre et de la demande). Cette concession passagère ne vise, dans un premier temps, qu'à restaurer le consensus social au niveau de chaque unité de production. Les patrons souhaitant recouvrer le taux de

---

<sup>1</sup> Pendant une grève à l'usine de Mirafiori – principale usine du groupe Fiat à Turin, ce que fut l'usine de Billancourt pour Renault. On peut comparer cette action à celles de SUD aviation à Nantes dans les années avant 68.

<sup>2</sup> Schématiquement il y avait 3 grandes centrales réformistes : la CGIL que l'on peut assimiler à la CGT, la CISL à la CFTD et l'UIL à FO.

profit d'avant l'agitation de la lutte, pour mieux préparer la contre-offensive, qui va se concrétiser par le prélude de la restructuration.

Cependant, le scénario ne se déroule pas comme prévu. Le comportement de résistance silencieuse (absentéisme, freinage de la production...) de « l'ouvrier spécialisé » ou de « l'ouvrier masse » de l'usine Fiat de Milan se répercute, puis s'impose, en devenant une référence exemplaire. L'État italien, voyant que la situation ne cesse de se dégrader, réagit à son tour par la promulgation de l'épargne forcée, de la hausse du coût du crédit et de l'élévation des prix et au recours à la violence par l'utilisation de nervis fascistes, sous les bons offices des services secrets. C'est le début de « l'état massacre » et de « la stratégie de la tension » qui précipitent le pays sur l'itinéraire latent de la guerre civile<sup>3</sup>.

L'Italie, aux yeux du reste des gouvernants de l'Europe, apparaît très dangereuse, voire contagieuse, étant donné que la pérennité même des investissements (nationaux et internationaux) s'en trouve affectée. Le chancelier d'Allemagne en appelle encore à l'établissement d'un cordon sanitaire dans le but de la disjoindre du reste du continent. Mais au fond, la bourgeoisie italienne ne fait que payer les échecs répétés de ses aïeux : le décollage et l'essor industriel de la fin du 19e siècle, la création d'un empire colonial, l'adaptation du régime politique...

## II. Le mirage de la *casa integrazione*

Les patrons, devant le fait accompli, usent d'un nouveau subterfuge par la modification du régime de la *casa integrazione* (caisse d'intégration) qui ressemble partiellement à notre « chômage technique ». La « *casa integrazione* » fut mise en place au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Elle ne peut être employée que lorsqu'une entreprise endure le coût de problèmes techniques (rupture d'approvisionnement, défaut de paiement des clients...) n'étant pas du ressort ni de son patron ni de ses ouvriers. La *casa integrazione* assure en principe 60 % du salaire de ces derniers pendant trois mois. Le cadre d'attribution de la *casa integrazione* va s'élargir largement durant ces années par le choix des législateurs. Son recours s'applique dorénavant lors de crises économiques locales ou sectorielles de l'activité industrielle. L'allongement de la durée d'indemnisation passe à six mois. Celle-ci peut être, d'autre part, renouvelable tous les trois mois sur une simple décision du patron. L'allocation de l'ouvrier se fixe dès lors à 80 % du salaire. N'oublions pas que le créancier principal de cette opération demeure l'État italien. Les patrons désillusionnés y jettent leurs maigres espoirs. Voici quelques chiffres : 8 739 000 heures

---

<sup>3</sup> Les crimes perpétrés par des groupuscules fascistes assistés des services secrets italiens de la place Fontana, de Brescia, du train Rome-Brenner. Aussi les manipulations policières autour des Brigades rouges...

(d'allocations) en juillet 1974<sup>4</sup>, 9 870 000 en septembre 1974. Agnelli se permet même le luxe de mettre 71 000 ouvriers en *casa integrazione* à l'automne 74, sans en référer à l'État !

Néanmoins, l'effet se fait sentir dès le début du mois de janvier 1975 puisque le refus d'aller au travail ne représente plus que 10 % à la Fiat. Pourquoi s'absenter lorsqu'on est payé à ne rien faire ? Le nombre d'ouvriers en « *casa integrazione* » plafonne aux alentours de 800 000 tandis qu'il y a un million de chômeurs.

Certains néo-réformistes et révolutionnaires pensent que le haut niveau de protection sociale traduit un rapport de force favorable pour les exploités et opprimés, se stimulant par l'intermédiaire d'une dynamique élevée de la lutte de classes, ce qui astreint la bourgeoisie et le patronat à redistribuer une partie de la plus-value.

Si personne ne disconvient que l'amélioration des conditions matérielles d'existence est louable<sup>5</sup>, nous devons dire que la *casa integrazione* a été une illusion dans le contexte de l'Italie des années 70. Cette institution a permis aux patrons de retourner la protection salariale contre le travailleur. On se rappellera que sous la présidence de Giscard d'Estaing, le gouvernement avait pu pacifier les entreprises et engranger corrélativement la restructuration par une indemnisation des licenciements économiques à hauteur de 90 % du dernier salaire lors de l'amorce de la nouvelle crise cyclique.

Les plus conscients des prolétaires italiens jetés dans la lutte s'aperçoivent des limites du combat dans l'entreprise. Ils opèrent aussitôt un déplacement vers l'espace de la cité. Les prolétaires italiens vont s'appuyer sur l'expérience antérieure de la crise du logement des années 50. La jonction des luttes « dans » et « hors » de l'entreprise se réalisera pour s'étendre ensuite à d'autres aspects de la vie courante.

### III. LE LOGEMENT

La reconstruction du pays dévasté après la Seconde Guerre mondiale a entraîné un flux migratoire intense, modifiant l'urbanisme des villes du pays. La capitale Rome a reçu en particulier l'arrivée de migrants italiens de la région du Latium (campagnes autour de Rome). Mais une loi promulguée sous le régime fasciste leur interdit l'accès aux logements dans le centre historique. Le PCI, désireux de contrebalancer le pouvoir municipal détenu entre les mains de la droite, va s'employer à

---

<sup>4</sup> 57,8 % de plus qu'au mois de juillet 1973.

<sup>5</sup> Cf. notre brochure « technique de lutte » et dans la déclaration de principe de la CNT-AIT « l'anarchosyndicalisme en question pour le XXI siècle » la partie « Faut-il lutter pour des revendications immédiates ? »

canaliser le mécontentement des nouveaux arrivants, qui s'entassent à la périphérie et vivent dans des conditions détestables.

En 1950-51, les premières occupations d'habitations se produisent au niveau des quartiers romains, tels que Primavalle, Laurentino et Pietralata, contre l'amplification de la spéculation immobilière. Des *consulte popolari* (référendums locaux) se mettent en place sous le contrôle tangible des conseillers municipaux, des parlementaires du Parti Communiste Italien et du Parti Socialiste Italien (PSI). Ceux-ci se contentent juste de revendiquer l'intervention de l'État, pour que ce dernier bloque les loyers et injecte des crédits supplémentaires en direction du secteur de la construction publique.

Or, l'aide de l'État ne se débloque pas et la part allouée au logement passe même de 25 % à 12 %. En général, les occupations visent l'Institut pour la construction économique et populaire (IACP). La corruption et le clientélisme vont de pair sous la houlette de la démocratie chrétienne et du centre droit. Les *consulte popolari* ne se limitent finalement qu'au rôle de pression envers les pouvoirs publics. Car le PCI ne veut en aucune manière s'écarter de la voie parlementaire. On peut, malgré ça, assister à quelques grèves de loyer en 1964<sup>6</sup>.

Quant aux investissements publics des HLM, ils passent de 16,8 % en 1960 à 6,5 % en 1965, 7 % en 1968, 5,1 % en 1969, 3,7 % en 1970 !

En 1969, 70 000 prolétaires s'entassent dans des taudis putrides, tandis qu'on recense 40 000 appartements vacants. Ces derniers ne trouvent pas de locataires ou d'acheteurs en raison du prix. Ce paradoxe incroyable encourage de nouvelles occupations d'habitations. Elles entendent incarner une récupération du salaire réel par la réappropriation. Les occupations d'habitations du quartier de Tufello s'étendent à d'autres : Celio, Ostie, Nuova ostia. Ce type d'action se coordonne au niveau du Comité d'Agitation de Banlieue (CAB) pour se dégager de l'emprise du PCI, qui ne tarde pas à s'en désolidariser.

---

<sup>6</sup> Ex : Via Grottaperfetta.

Pendant la grève générale du 19 novembre consacrée à cette question du logement, rythmée par le mot d'ordre suivant : « Ou vous nous donnez les logements ou bien nous les prenons nous-mêmes », le PCI ne peut prendre la tête du cortège ! L'État analyse la situation et craint que la croissance des occupations d'habitations renforce le CAB et amplifie l'affaiblissement du rôle attribué au PCI. L'État dépêche 1500 CRS, en tenue de combat, qui multiplient les évacuations afin d'enrayer ce phénomène. Simultanément, il concède aux revendications du PCI et des *consulte*. D'autres villes sont aussi affectées comme Nichelino. Voici un tract qui a été réalisé le 10 juin par les étudiants, les ouvriers et les comités de locataires en lutte sur cette question :



### *TRAVAILLEURS DE NICHELINO,*

*L'heure est venue de donner une riposte aux patrons.*

*S'ils nous ont entassés dans cette ville c'est pour pouvoir nous exploiter dans l'usine avec des salaires de misère et des horaires prolongés et pour pouvoir récupérer une bonne partie du salaire avec le loyer qu'ils nous font payer pour les quatre murs dans lesquels nous dormons.*

*Dans beaucoup d'immeubles de Nichelino, les comités de locataires ont déjà refusé tous ensemble les augmentations de loyer et les charges abusives.*

*Sur cette base, ces mêmes comités appellent à*

*– UNE GRANDE MANIFESTATION DE PROTESTATION POUR LE BLOCAGE IMMEDIAT DES LOYERS*

*– L'ARRET TOTAL DES EXPULSIONS.*

*C'est une première étape vers la REDUCTION DES LOYERS. Mais notre lutte n'est pas isolée ; unissons-la avec celle que les ouvriers de la Fiat sont en train de mener.*

*Il ne faut plus permettre aux patrons de récupérer, avec les augmentations de loyer, les augmentations de salaire que nous leur arrachons dans l'usine.*

*Voilà pourquoi la lutte des locataires de Nichelino est la même que celle des ouvriers de la Fiat, la même que celle des ouvriers de toutes les autres usines.*

*Rejoignons tous les comités de locataires et PARTICIPONS EN MASSE À LA MANIFESTATION pour faire connaître notre lutte et pour la faire reprendre par tous les travailleurs de Nichelino et des autres villes.*

*LA MANIFESTATION PARTIRA À 18 H. DU CARREFOUR VIA TORINO ET VIA XXV APRILE, VENDREDI 13 JUIN*

A partir de 17 heures à la maison du Peuple, via Primo Maggio 18, fonctionnera une garde d'enfants pour que toutes les femmes puissent participer à la manifestation.

À la fin de cette manifestation aux cris : « Dans l'usine, à la maison : un même patron », « blocage des loyers », « arrêt des expulsions », les ouvriers et les étudiants décident d'occuper la mairie, afin d'accentuer le rapport de force en leur faveur. Ils occuperont ce lieu jusqu'à leur délogement par les forces répressives de l'État italien.

#### **IV. LE TRANSPORT**

Les exploités qui utilisent le bus pour se rendre à l'usine se retrouvent insatisfaits du coût et de la qualité du trajet. Ils ne vont pas hésiter à entamer la lutte, en ayant recours à l'auto-réduction, c'est-à-dire que les passagers réduisent eux-mêmes le prix du transport, notamment en ne payant pas.

Les transports publics sont administrés sur le principe de la concession : l'État (central ou la collectivité territoriale) concède à une ou des entreprises privées le service public. À cette époque, le parti politique dominant en Italie était la Démocratie Chrétienne<sup>7</sup>. Elle a donc concédé les transports publics à des entreprises qui, en retour, servent de pompes à finances pour alimenter le compte bancaire de la démocratie chrétienne. Exemple : Monsieur A qui administre la concession des transports du nord de Milan et reçoit neuf milliards de subventions chaque année et n'en dépense que deux. Une partie de la différence va dans la poche de Monsieur A, une autre dans celle de la Démocratie chrétienne.

Le résultat de cette gestion amène des conditions déplorables : l'absence de confort, la rigidité des horaires, la durée du déplacement, etc., ce d'autant plus que beaucoup d'exploités effectuent une longue distance, parfois plus de 100 km. Rien qu'à Milan on compte plus de 250 000 *pendolari*<sup>8</sup>. La région de Bergame dénombre 40 000 exploités qui se rendent tous les jours à Milan, distant de 60 km.

---

<sup>7</sup> Centre-droit, que l'on pourrait comparer à « En marche » ou au MODEM en France aujourd'hui.

<sup>8</sup> Ce mot italien désigne les exploités qui prennent le bus ou le train pour aller à l'usine.

Déjà en 1953, une lutte des *pendolari* de Bergame a lieu. Ils ont obtenu gain de cause en occupant les voies ferroviaires. Togliatti, le premier secrétaire du PCI et Ministre de la justice dans le gouvernement d'Unité populaire, avait fait voter une loi interdisant cela en 1947 ! 1971-72, les ouvriers et les étudiants de Bergame Pre-  
cia imposent par la grève et l'édification de barrages sur les voies : l'électrification des lignes (qui étaient jusque-là à vapeur), des allocations communales pour les abonnements, l'augmentation du nombre de trains, de wagons, tandis qu'à l'automne 1973, la région de Porto Marghera<sup>9</sup> est le théâtre d'une opération du PCI et des syndicats, visant à canaliser les aspirations de la lutte en l'amenant sur l'aspect de la régionalisation.

Les ouvriers et les étudiants ne sont pas dupes. Les barrages reflleurissent sur les voies et les routes. Des comités de *pendolari* s'organisent dans les bus. Les lycéens et les étudiants déclenchent des grèves dans les principaux établissements de cette région, réussissant à bénéficier de la gratuité dès la fin du mois de décembre. Par la suite, les *pendolari* exigent qu'elle s'applique à tous, puisque le paiement d'un abonnement auto-réduit apparaît même dérisoire.

À Milan le 26 août 1974, le gouvernement régional décide d'augmenter de 60 % le prix des transports. Face à cela, le Comité Unitaire de Base (CUB) lance une grève sauvage à l'*Aziendale di Trasporti Milanisi* (ATM), la principale entreprise de transports milanais. Le 20 septembre, un appel est lancé par la *Federazione di Lavoratori Metalmeccanici* (FLM, Fédération des travailleurs de la métallurgie et la mécanique), en dépit du désaccord exprimé dans les conseils d'usine par les délégués de la *Federazione Italiani Operai Metalmeccanici* (FIOM).

Le mouvement des *pendolari* ne cesse d'accroître son influence sur les ouvriers. Environ dix mille personnes voyagent les premiers jours en réglant le précédent tarif, sans l'augmentation. La FLM se charge de vendre des tickets, portant son tampon, aux portes des bus, des usines et dans les conseils d'usine. À la fin du mouvement, le nombre de participants atteints 40 000. Cela aboutit à un accord annulant l'augmentation, malgré le travail de sape des syndicats représentatifs et institutionnels.

Les déclarations de la FIOM et de la CGIL<sup>10</sup> contre le mouvement autonome sont sans ambiguïté : « *Le mouvement ouvrier a dépassé le stade de la lutte passive, et*

---

<sup>9</sup> Complexe industriel de Venise : pétrochimie, métallurgie, chantiers navals...

<sup>10</sup> CGIL : Confédération générale italienne du travail, syndicat lié au Parti Communiste Italien, comme la CGT en France ; FIOM : Fédération des ouvriers de l'industrie des métaux et de la mécanique. Puissante fédération de la branche mécanique de la CGIL, implantée notamment à FIAT. C'est ce que la CGT aux usines Renault de Billancourt représentait à

*l'expérience montre qu'à ce type de lutte il manque deux choses pour être vraiment efficace : elle ne réalise pas l'unité des travailleurs et elle ne peut être une lutte de masse – Nous condamnons ce type d'initiative corporatiste qui ne trouve pas l'adhésion des masses et n'a aucun objectif politique ».*

## V. LA NOURRITURE

Durant l'année 1974, l'inflation plafonne à 18 %. Par contre coup, les ouvriers réclament la fixation de prix « politiques », c'est-à-dire ce que doit payer l'ouvrier pour une denrée, car l'inflation (qui se répercute sur les prix à la consommation) est vécue comme le moyen d'annuler les hausses de salaire.

En juin, les premiers mouvements de Boycott des magasins s'organisent à Maestre et Venise. Dans le quartier Villagio San Marco de cette dernière, les ménagères réussissent à imposer par la lutte une baisse de mille liras sur quatorze produits de première nécessité valant huit mille liras (soit 12,5 % de baisse). Un « Comité des prix » est constitué par les ménagères, dont l'objectif est d'examiner les variations du coût de l'alimentaire sur le budget familial. Il programme une dizaine d'interventions dans les supermarchés et coopératives de consommateurs. À Milan, la population ouvrière passe sans aucun état d'âme du boycottage à la réappropriation collective, violente si nécessaire, remettant en question le cadre de la propriété privée, comme l'affirme l'extrait de ce tract distribué lors d'une action : *« les biens que nous avons pris sont à nous, comme est nôtre tout ce qui existe parce que nous l'avons produit »*. Les jeunes exploités étendront ce type d'action aux boutiques de vêtements et de disques. Il s'agit, en mettant immédiatement les marchandises en commun, d'aller vers le communisme immédiat.

---

cette époque pour la France : le modèle communiste et un « thermomètre » de la classe ouvrière.

## VI. LE TÉLÉPHONE



La gestion du téléphone est octroyée à une société d'État : la SIP. Son développement revient aux grosses sociétés italiennes (OLIVETTI) ou multinationales (telles que SIEMENS, ITT,...) qui décident d'entamer une restructuration pour dégager de nouveaux investissements destinés à l'émergence d'une industrie des services : péri-informatique, banque de données... jugée plus lucrative que le téléphone. La Sit-Siemens déclenche une automatisation de la production des centrales téléphoniques. Sa décision se répercute sur une bonne partie des ouvriers de ce secteur, qui se retrouvent au chômage technique, et les utilisateurs, car leurs factures subissent une majoration. La SIP se justifie au nom d'un soi-disant déficit, qui atteint les trois cents milliards. Cela ne l'empêche pas de verser quarante milliards de bénéfice à ces actionnaires, tout en s'acquittant

d'un maigre paiement de l'impôt évalué à trois milliards au lieu des quarante-sept milliards prévus !

Par voie de tract, le 8 avril 1975, la FLM de Turin exhorte à l'auto-réduction : « Nous devons organiser la lutte en auto-réduisant les notes de téléphone, en nous bornant à payer le tarif d'abonnement. Cela afin d'obliger le gouvernement à lier le problème du téléphone et des investissements, de l'emploi et des tarifs ». L'appel de la FLM de Turin n'est pas relayé par les autres syndicats. La raison : les élections régionales et le fait que les coupures de lignes vont s'opérer depuis les centraux téléphoniques. Ils ne veulent prendre aucun risque en cas d'actions très dures.

Vers la première semaine d'avril 75, un groupe d'usagers réalise un coup d'éclat à Milan en profitant d'une grève pour s'introduire avec l'accord des grévistes dans un central téléphonique. Les occupants détruisent les enregistreurs d'unités avec des barres de fer, ce qui permet à tout un quartier de téléphoner gratuitement. L'entreprise ne peut pas accuser les grévistes puisque ce sont les usagers eux-mêmes qui ont réalisé l'action !

En réponse, l'État italien promulgue une loi autorisant les policiers à se servir de leurs armes à feu sur quiconque « est surpris à rôder autour d'un bâtiment public ». Cependant, on ne procédera à aucune coupure durant les six premiers mois d'application de cette loi.

À la fin du mois de septembre, la SIP réengage l'offensive en coupant plusieurs milliers de téléphones dans les banlieues de travailleurs de Rome. La riposte ne se fait pas attendre : une charge de plastique fait sauter le central de la Via Shakespeare, le 13 octobre : 14 000 lignes de téléphone, incluant ceux des ministères et de la présidence, sont inutilisables. L'opération se répète le lendemain dans la ville de Gênes. Il n'y a qu'une seule cible dans ces deux cas : les quartiers bourgeois ! On comptera, dans la semaine, vingt-sept attaques contre des centraux. Quatre réussiront. Au final, l'anecdote la plus intéressante : des magistrats ordonnent à la SIP de rétablir les lignes d'usagers pratiquant l'auto-réduction, au vu du non-respect de la loi !

*Un militant de la CNT-AIT*



*Ne payez pas le ticket de transport*

## 1975-1980 : LA GREVE DES LOYERS DES FOYERS SONACOTRA

### Les « sonacos » ou la grève des loyers des résidents des foyers Sonacotra

La Sonacotra, SOciété NAtionale de COnstruction de logements pour les TRAvailleurs ALgériens, est créée en 1956, en pleine guerre d'Algérie, pour répondre à deux défis : celui de la construction et de la gestion de foyers pour les travailleurs migrants et celui de la résorption des bidonvilles. Après l'indépendance de l'Algérie en 1962, l'organisme deviendra la Sonacotra, SOciété NAtionale de COnstruction de logements pour les TRAvailleurs.

L'entreprise se développe particulièrement à partir du milieu des années 1960, du fait de l'explosion de la demande de logement de la main d'œuvre immigrée qui arrive en masse dans le contexte économique florissant des Trente Glorieuses et qui se diversifie, avec l'apport de nouvelles populations originaires pour beaucoup d'Afrique subsaharienne. La Sonacotra compte en 1973, 275 foyers répartis sur toute la France, hébergeant plus de 73 000 personnes.

### Les luttes des années 1970

Le mouvement de lutte des résidents des foyers Sonacotra s'inscrit dans un mouvement plus général de mobilisation en France après Mai 68. Les travailleurs immigrés participent au mouvement collectif, revendiquent de meilleures conditions de travail et de logement et combattent le durcissement des conditions de séjour des étrangers en France : grèves dans les usines, comme à Renault ou Pennaroya, de 1971 à 1975 ; grèves de la faim pour obtenir des papiers de décembre 1972 à l'automne 1973, mobilisation contre les circulaires Marcellin-Fontanet qui conditionnent l'autorisation de séjour en France à la détention d'un emploi.

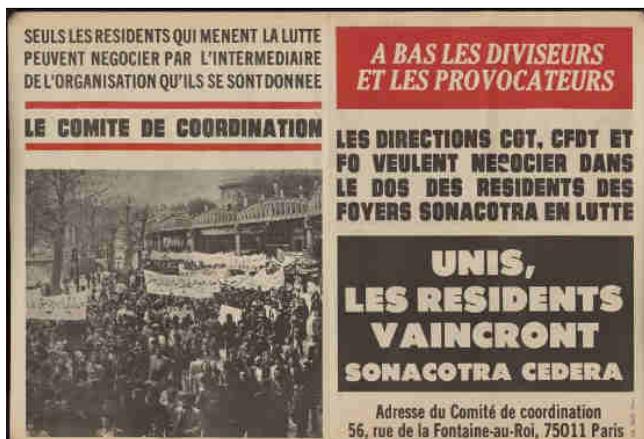


## La grève des loyers

À partir de 1975, une « grève des loyers » débute au foyer Romain-Rolland de Saint-Denis. Elle se propagera en 1976 à l'ensemble de la région parisienne puis aux autres régions françaises, rassemblant au plus fort des mobilisations de 20 000 à 30 000 grévistes. Protestant contre la hausse généralisée des loyers qu'ils jugent alors indécente en comparaison avec la qualité de vie qu'offrent ces foyers, les résidents grévistes dénoncent également l'état de délabrement précoce des structures ainsi que les méthodes de répression utilisées contre leur mouvement, comme les recours auprès des ambassades de leurs pays d'origine et les expulsions du territoire français.



Un comité de coordination des foyers Sonacotra en lutte est mis en place pour gérer la grève des loyers des résidents commencée en 1975. Le *Bulletin d'information des foyers Sonacotra en lutte* qu'il édite à partir de 1977 est rédigé par les habitants eux-mêmes. Son objectif est d'informer les grévistes ainsi que les personnes soutenant leur action des différents événements mis en place dans le cadre de ce conflit social. Il fallait aussi démentir les « informations mensongères et calomnieuses » (Bulletin d'information des foyers Sonacotra en lutte n° 11) de la Sonacotra et de ses alliés, notamment le Parti Communiste, les syndicats (CGT, CFDT, FO), mais aussi parfois les gauschistes.



## **Comité de coordination des foyers Sonacotra en grève plateforme revendicative**

L'ensemble des foyers Sonacotra en coordination prennent des décisions communes sur chaque point.

Le Comité de coordination est indépendant de tout parti politique et de toute organisation syndicale.

Le Comité rejette toute négociation foyer par foyer avec la Sonacotra.

Le Comité de coordination rejette toute responsabilité sur le retard dans le paiement des loyers, étant donné que c'est la Sonacotra qui retarde les négociations.

Le Comité réclame le retour immédiat des 18 camarades expulsés dans leur pays d'origine, et l'arrêt immédiat de toute procédure judiciaire contre les délégués et les résidents.

Nous réclamons :

1. La reconnaissance par écrit du Comité de coordination et des comités de résidents de chaque foyer.

2. Pour tous les foyers Sonacotra : que le tarif actuel soit réduit de 100 F et bloqué.

3. Le changement du règlement intérieur et la reconnaissance par la Sonacotra et par écrit des points suivants :

- droit de visite 24 heures sur 24, sans différence de sexe ;
- droit de réunion et libre expression ;
- droit de passer des films avec débat libre et autres activités culturelles ;
- droit à un tableau d'affichage libre à la disposition des locataires ;
- interdiction pour tout individu de pénétrer dans les chambres sans l'accord ou la présence du locataire, ou du comité en cas de problème grave ;
- pas d'expulsion de locataire sans l'accord du comité de résidents ;
- affichage des chambres vides et attribution aux premiers demandeurs et non à la tête du client ;
- assimilation du statut de résident à celui de locataire ou reconnaissance du statut de locataire ;
- changement de tous les anciens gérants et remplacement par des concierges ;
- le budget d'animation doit être porté à la connaissance des résidents par affichage et géré avec la collaboration du comité des résidents ;
- les bénéficiaires du bar doivent être intégrés dans le budget d'animation.

4. Les propres revendications de chaque foyer.

Cette plateforme revendicative est approuvée à l'unanimité. (Décembre 1975)

## Une lutte exemplaire

Article de Mireille Galano, Sociologue, extrait du journal du GISTI Plein droit n° 53-54, juin 2002

**C**e sont des travailleurs immigrés qui ont déclenché et mènent la plus grande lutte dans le secteur du logement en France. Cette lutte demeure unique par son ampleur (jusqu'à 20 000 grévistes dans toute la France), sa durée, ses revendications (baisse des loyers, reconnaissance des comités de résidents, fin des contrôles « racistes »), et surtout l'organisation strictement autonome des immigrés qui mirent en place des formes originales de lutte.

En 1973, plusieurs organismes géraient des foyers<sup>11</sup>, mais le plus important de tous était et demeure la Société nationale de construction de logements pour les travailleurs (Sonacotra) avec 275 foyers répartis sur toute la France, hébergeant plus de 73 000 personnes. Cette société a connu, de 1975 à 1980, une grève des loyers qui demeure un mouvement exemplaire dans l'histoire des luttes des immigrés en France et qui réussit à mobiliser pendant plusieurs années des milliers de travailleurs représentant vingt-cinq nationalités.

La Sonacotra a été créée en 1956, durant la guerre d'Algérie, pour loger les travailleurs algériens. Si ses promoteurs la qualifiaient de « *plan de Constantine bis* » pour les Algériens en France, on pouvait surtout y discerner une opération destinée à mieux contrôler et encadrer les Algériens afin d'empêcher le prélèvement des cotisations du FLN. Cette hypothèse reçut un début de confirmation lorsque cette société fut chargée de résorber le grand bidonville de Nanterre considéré comme un refuge de la Fédération de France du FLN. L'origine coloniale de la Sonacotra pèsera toujours sur ses orientations, sa gestion, son organisation.

Instrument de contrôle des Algériens, puis des immigrés dans leur ensemble, le logement en foyers est avant tout l'expression de la ségrégation dont les travailleurs étrangers sont l'objet. Les foyers se présentent comme de grandes bâtisses généralement en zones périurbaines fortement industrialisées, à l'écart de l'ensemble de la population et des commerces, construits sur les terrains dédaignés par les promoteurs, mal desservis par les transports en commun. Dans chaque foyer, un « direc-

---

<sup>11</sup> L'Association pour le développement des foyers du bâtiment et des métaux (ADEF) avec 50 foyers, l'Association pour l'accueil et la formation des travailleurs migrants (AFTAM) avec 39 foyers, l'Association des foyers de la région parisienne (AFRP) avec 20 foyers, l'Association pour l'aide aux travailleurs africains (ASSOTRAF), SOUNDIATA...

teur » (selon la terminologie de la Sonacotra, mais baptisé « gérant » par les résidents<sup>12</sup>) vit sur place dans un logement de fonction et est chargé d'appliquer un règlement intérieur particulièrement draconien. Dans les années 70, ces « directeurs » sont, dans leur grande majorité, des militaires à la retraite ayant généralement combattu en Algérie<sup>13</sup>. Non seulement chacun d'entre eux élabore son propre règlement intérieur, mais une étude interne de la Sonacotra<sup>14</sup> a montré qu'ils l'appliquent toujours de façon plus répressive à l'égard des Algériens... Ainsi, d'une manière générale, les visites sont interdites, surtout les visites féminines, le directeur peut entrer dans les chambres de jour comme de nuit, il faut faire son lit le matin, etc. ; mais ces règles, dans un même foyer, ne s'appliquent pas également à tous... Les Algériens sont toujours les plus contrôlés...

En avril 1973, le SMIC étant de 5,25 F de l'heure (910 F par mois pour 173 heures), 46 % des locataires de la Sonacotra gagnaient moins de 1300 F par mois (moyenne d'ensemble : 1389 F/mois) et étaient largement touchés par la crise économique. Les loyers de 180 F en moyenne (mais atteignant 235 F en région parisienne où les grèves furent massives) pèsent lourdement dans les budgets de ces travailleurs qui ont tous charge de famille au pays où ils envoient en moyenne 300 F par mois. Se trouvant en déficit, la Sonacotra multiplie les augmentations de loyer (deux par an). Lorsque la grève éclate, les loyers pratiqués sont tels que la plupart des résidents sont à l'extrême limite de leurs moyens financiers : 43 % d'entre eux déclarent avoir moins de 200 F d'argent de poche par mois.

## Un logement ségréatif

Le système de financement des foyers, qui fait appel aux fonds du FAS complétés par des emprunts, non seulement génère un logement ségréatif, mais fait peser de

---

<sup>12</sup> Le vocabulaire eut une grande place dans cette lutte : les immigrés revendiquent le titre de « locataire », mais pour la Sonacotra ce sont des « résidents » qui ne paient pas un « loyer », mais une « redevance », il n'y a ni « contrat » ni « convention » entre bailleur et locataire, mais un « règlement intérieur » imposé par la Sonacotra.

<sup>13</sup> En 1972, sur 151 responsables de foyers, 144 avaient un passé militaire dont 138 dans un pays d'Afrique ; sur 7 civils, 3 avaient eu une expérience professionnelle au Maghreb (2 y étaient nés). Dans un procès-verbal du Comité d'entreprise du 18/1/1973, on peut lire : « (...) M. Claudius Petit [alors président de la Sonacotra] rappelle que le fait d'avoir confié la gestion des foyers-hôtels à d'anciens militaires, qui ont l'habitude des hommes, (sic) a facilité la bonne gestion de ceux-ci, en particulier à des époques difficiles (indépendance de l'Algérie, événements de mai 68...) ».

<sup>14</sup> Mireille Ginésy-Galano : « Les immigrés hors la cité – Le système d'encadrement dans les foyers (1973-1982) », L'harmattan/CIEM, 1984, 396 pages.

très lourdes charges financières sur la population la plus démunie. Ce type de logement présenté comme « social » par le gouvernement, destiné aux travailleurs dont les revenus sont les plus faibles, est construit avec des emprunts du Crédit foncier et non des emprunts de type HLM. Les salaires des « directeurs », qui ont un statut de cadre, alourdissent aussi les prix de journées.

Depuis plusieurs années, pour faire face à ces coûts, la Sonacotra procède à des hausses de prix de la « redevance », malgré le blocage des loyers institué entre 1971 et 1975, sous prétexte qu'il ne s'agit pas d'un loyer... Face à ces augmentations, on assiste à une baisse du taux d'occupation à partir de 1973, les travailleurs ne pouvant supporter une telle charge. Mais la chute des recettes conduit la Sonacotra à poursuivre ses augmentations pour compenser le manque à gagner... Et la spirale s'amplifie, avec deux augmentations par an !

On a pu assister à de nombreux mouvements sporadiques : en 1969 dans les foyers de l'ASSOTRAF de Saint-Denis, de Pierrefitte, en 1970 dans des foyers d'Accueil et promotion, de la Soundiata, en 1972 dans des foyers de l'AFRP, en 1973 et 1974 dans des foyers de l'ADEF, dans une quinzaine de foyers de l'AFTAM en 1975.

À la Sonacotra, les deux foyers de Bobigny se mettent en grève en 1973 suite à une nouvelle augmentation de loyer. En 1974, une hausse générale des loyers de 9 % provoque une grève de près d'un an au foyer d'Aulnay-sous-Bois. Au cours de cette même année, des mouvements de grève ont touché les foyers de Gennevilliers, de La Courneuve, de Montreuil, de Saint-Denis...

## **Des revendications convergentes**

Jusqu'au début de l'année 1975, tous ces mouvements sont restés relativement isolés les uns des autres, mais les revendications convergent :

- baisse des loyers trop élevés par rapport aux équipements et services fournis,
- mise en cause des règlements intérieurs,
- reconnaissance des comités de résidents,
- et, dans de nombreux cas, départ des « *gérants racistes* ».

Face à ces revendications, on trouve généralement le même type de réponse : intervention de la police dans les foyers, expulsion des résidents par voie de justice<sup>15</sup>, procédures de saisies-arrêts sur salaires.

---

<sup>15</sup> En 1974, expulsion de 15 résidents du foyer Sonacotra d'Aulnay-sous-Bois. Dans le procès-verbal de la réunion du Comité d'entreprise du 4/12/1974, on peut lire cette déclaration de la direction de la Sonacotra : « L'affaire d'Aulnay-sous-Bois constituera un précédent

Le 31 janvier 1975, les résidents du foyer de Saint-Denis, avenue Romain Rolland, refusent de payer la nouvelle augmentation de 6,58 % prévue pour le 1er février qui porterait le loyer à 251,10 F (SMIC à 1167,75 F pour 173 heures) et adressent leurs revendications à la Sonacotra. Le 29 avril, celle-ci répond en leur notifiant leur préavis d'expulsion. Ils ripostent alors par une double action :

- information des vingt-et-un foyers du 93 et des 14 du 94,
- assignation en référé de la Sonacotra pour le 23 mars, et demande d'une double expertise : technique, d'une part, afin de juger si les cloisons séparant deux chambrettes sont suffisantes pour qu'il y ait réellement chambres individuelles, si des travaux d'isolation thermique et phonique sont nécessaires, si les conditions d'hygiène, de salubrité, de superficie minima, compte-tenu des normes de construction sont respectées ; expertise comptable d'autre part, afin d'évaluer si les sommes réclamées sont ou non supérieures aux dépenses réelles de fonctionnement du foyer et du bar, et si, par conséquent, la Sonacotra fait ou non des bénéfices »<sup>16</sup>.

Le foyer Romain-Rolland de Saint-Denis met ainsi en œuvre les modes d'action qui caractériseront cette longue grève :

- information et ouverture en direction des autres foyers par la tenue d'assemblées générales,
- mise en place de comités de locataires,
- recours à la justice afin qu'elle ordonne de véritables expertises des foyers et des comptes de la Sonacotra.

En septembre 1975, la Sonacotra procède à une nouvelle augmentation générale des loyers. La grève s'étend rapidement...<sup>17</sup>. Le 21 septembre, les foyers en grève adoptent une plate-forme revendicative qui demeurera la base du mouvement. L'isolement des foyers a été rompu, les comités sont désormais regroupés dans le Comité de coordination constitué de délégués élus dans chaque foyer et qui se réunit tous les huit jours. Grâce à leur organisation, les résidents résisteront ainsi plusieurs années. Ils auront pourtant à affronter et surmonter des difficultés énormes : problème de communication (pas de téléphone dans les foyers et encore moins de portables !), éloignement des foyers dispersés dans des banlieues mal desservies, problème de langue (trente nationalités sont concernées), manque de temps et de disponibilité (à la différence des travailleurs en grève sur leur lieu de travail). Face

---

encore que, s'il est possible de se débarrasser d'une poignée de grévistes, le problème sera autrement difficile quand il s'agira d'une centaine de ressortissants noirs comme à Saint-Denis et de plus de 300 à Montreuil ». Considérations prémonitoires...

<sup>16</sup> Comité de coordination des foyers en grève. Conférence de presse du 14 juin 1976.

<sup>17</sup> De 4 foyers touchés par la grève en novembre 1974 on passe à 20 en septembre 1975 puis 63 en mars 1976.

à eux, un puissant organisme disposant d'importants moyens matériels et financiers et de l'appui du gouvernement, des préfectures et de l'appareil policier...

## **Préserver l'autonomie de la lutte**

Isolés dans les foyers au début de la lutte, les grévistes rassemblent quatre mille personnes le 24<sup>18</sup> mars 1976, lors du premier grand meeting à la Mutualité. La Sonacotra fait alors une erreur stratégique en faisant expulser du territoire seize délégués en avril 1976. Nombre de délégués sont contraints d'entrer dans la clandestinité, mais le 24 avril, une manifestation contre les expulsions rassemble vingt-cinq mille personnes à Paris. De leur côté, les avocats des résidents obtiennent un sursis du Conseil d'État et on assiste au retour triomphal des expulsés accueillis par des milliers de manifestants à Orly !

Poursuite et popularisation de la lutte reposent sur le Comité de coordination qui a su préserver son entière autonomie tout en appuyant son action sur divers comités de soutien locaux et a mis en place une structure originale : la commission juridique et technique.

Dès le début de son action, le foyer Romain Rolland de Saint-Denis s'était adressé à la justice avec l'aide d'un seul avocat, Christian Bourguet. À cette époque, Patrick Mony travaillait à la Cimade à Saint-Denis. Il fut très vite en relation avec les délégués du foyer qui lui firent rencontrer leur avocat et le Comité de coordination fut domicilié quelque temps à la Cimade de Saint-Denis. Le secteur « migrants » de cette association était dirigé par André Legouy qui faisait également partie d'un certain Gisti... Il faut souligner que, dès 1972, une des premières notes du Gisti était consacrée aux foyers et tentait de faire le point sur le statut absolument dérogatoire de ce logement. Christian Bourguet fut très vite rejoint par Arlette Grunstein, avocate, qui sera présidente du Gisti de 1978 à 1985. Les procédures devenant de plus en plus nombreuses, Arlette Grunstein mobilise nombre d'avocats du Gisti (ou proches de celui-ci). Afin d'étayer les dossiers des avocats, des architectes, des experts-comptables, des économistes, des sociologues rejoignent la Commission juridique et technique mettant leurs compétences professionnelles au service du Comité de coordination.

En 1979, la Sonacotra obtient des saisies-arrêts sur salaires (cinq ans d'impayés) qui seront cassées par la suite par les tribunaux, puis des expulsions par voie judiciaire : trois mille résidents se retrouvent à la rue et, de juin à octobre, deux cents

---

<sup>18</sup> Vacarme, été 2001, n° 16, « Vingt ans après – Entretien avec Assane Ba ».

résidents du foyer de Garges-Lès-Gonesse campent devant le foyer après leur expulsion. En octobre, la police charge et détruit le campement de Garges ainsi que celui de Nanterre mettant fin à cette longue lutte.

La grève des loyers dans les foyers d'immigrés demeure le seul exemple de lutte de grande ampleur et d'une telle durée conduite dans le secteur du logement. L'attitude plus que réservée des syndicats sera largement conditionnée par leur méfiance envers le caractère novateur du mouvement et surtout envers le type d'organisation autonome qu'il parviendra à se donner. Or, la forme de logement réalisée avec le foyer est directement liée aux conditions d'exploitation des immigrés : la conception même du foyer relève de la situation globale des immigrés en France : travailleurs occupant des emplois sous-qualifiés, donc sous-payés, rejetés à la périphérie des villes, isolés du reste de la population, coupés des leurs puisque ce « logement » leur interdit de faire venir leur famille et dont l'unique fonction devait se résumer à travailler et à reconstituer vaille que vaille leur force de travail. Dans cette réalité, la très forte liaison entre emploi et logement rend particulièrement incohérente l'attitude des syndicats qui n'ont pas alors perçu la dimension réelle du conflit.



## **Discours du Comité de résidents du foyer Romain-Rolland (Saint-Denis),**

### *1. Qui sommes-nous ?*

Nous sommes des ouvriers de 11 nationalités : Maliens, Sénégalais, Mauritaniens, Marocains, Tunisiens, Algériens, Portugais, Espagnols, Yougoslaves, Polonais, Français.

Nous sommes tous exploités à l'usine ou au chantier. Nous sommes des ouvriers comme tous les ouvriers qui sont en France. Avec les autres ouvriers nous produisons toutes les richesses qui sont en France. Comme tous les ouvriers, les patrons nous payent une partie seulement de notre travail. Et c'est avec le travail qu'ils ne nous payent pas que les patrons font leur profit. Nous pensons que la question principale en France, c'est la lutte entre les ouvriers et la bourgeoisie. Nous sommes aussi volés dans le foyer : on veut nous faire payer 270 Francs pour une toute petite chambre de 6 mètres carré.

Nous sommes aussi opprimés dans notre vie : nous n'avons aucune liberté dans le foyer, nous sommes obligés de vivre loin de nos familles, comme des célibataires. Nous sommes aussi isolés de nos autres frères les travailleurs français parce que nous vivons dans des logements spéciaux, des foyers entourés par un grillage.

### *2. Aujourd'hui que demandons-nous ?*

Nous sommes en grève depuis 11 mois. Maintenant il y a 35 foyers en grève dans la région parisienne. [...] Nous voulons être moins volés : aujourd'hui nous demandons une diminution de 50 % du loyer.

Nous demandons aussi des améliorations dans le foyer.

Nous demandons aussi plus de liberté : nous voulons le statut de locataire et la liberté dans le foyer.

### *3. Où allons-nous ?*

Nous savons bien que si nous gagnons d'être moins volés et d'avoir plus de liberté, c'est une bonne chose, mais nous continuerons d'être exploités dans notre travail.

Par exemple, si nous gagnons la liberté de faire des réunions dans le foyer, nous continuerons à rentrer épuisés du travail et nous n'aurons pas beaucoup de force ni beaucoup de temps pour faire des réunions. En plus, la bourgeoisie fera tout pour nous reprendre les droits que nous avons gagnés. Dans ces conditions, nous continuerons à faire cadeau de notre vie aux patrons, nous resterons les esclaves de la bourgeoisie.

En réalité, ce que nous voulons, c'est la libération complète des ouvriers.

Mais aujourd'hui nous ne sommes pas assez préparés pour gagner. Les ouvriers n'ont pas beaucoup de force parce qu'ils ne sont pas organisés et parce que la bourgeoisie a divisé les ouvriers en répandant partout des idées racistes, en faisant des logements séparés pour les ouvriers des différentes nationalités, en faisant des conditions de vie et de travail un peu meilleures pour les uns, un peu plus dures pour les autres, en faisant des lots différents pour chaque nationalité.

#### *4. Pour quel changement faut-il lutter ?*

[...] Face à cette politique, dans notre foyer, en luttant ensemble, ouvriers de 11 nationalités contre la Sonacotra, nous apprenons à respecter les habitudes des autres camarades ; nous échangeons les expériences de lutte de nos différents pays ; nous mettons nos expériences en commun pour mieux lutter contre nos ennemis. Et aujourd'hui notre gérant ne trouve plus personne pour écouter sa propagande de division.

[...] Foyers Sonacotra, foyers de jeunes travailleurs, HLM ou appartements. Par ces différences, la bourgeoisie cherche à diviser les travailleurs. Nous devons au contraire nous unir pour lutter contre le mal du logement pour les travailleurs ; contre les loyers chers, pour choisir un logement confortable près de notre lieu de TRAVAIL. [...] POUR TOUTES CES RAISONS, NOUS DEVONS LUTTER POUR GAGNER DES LOGEMENTS CONFORTABLES, LIBRES ET PAS CHERS, POUR TOUS LES TRAVAILLEURS.

#### *5. Comment gagner ?*

Pour renforcer l'unité de la classe ouvrière, pour préparer la victoire, nous devons lutter pour les libertés démocratiques. Nous devons lutter pour que la bourgeoisie change sa loi. Il nous faut une seule loi, plus libre, pour tous les ouvriers. Nous voulons tous les droits politiques pour les travailleurs immigrés : le droit de vote pour les immigrés ; l'interdiction des expulsions, la suppression des cartes de séjour et de travail et le remplacement par une simple carte d'identité, le droit de former des organisations politiques. [...] En définitive nous ne demandons pas quelque chose de spécial pour les immigrés. Quand nous gagnerons ces revendications, ce sera une victoire pour tous les ouvriers. Mais nous gagnerons seulement si nous luttons tous ensemble, vous et nous. [...]

## APRÈS CINQ ANS DE CONFLIT DANS LES FOYERS D'IMMIGRÉS La grève des loyers prend fin à la Sonacotra

Article de JEAN BENOIT, publié dans le journal *Le Monde* le 05 août 1980

**P**lus de cinq ans après le début du conflit de la Sonacotra, un protocole d'accord a été signé ces derniers jours à Villemomble (Seine-Saint-Denis), dans le dernier des soixante-dix foyers d'immigrés « en grève totale des loyers ». Seuls quelques établissements sont encore atteints partiellement par ce mouvement, dans la banlieue parisienne. Dans d'autres foyers où un protocole a été signé, certains résidents accusent la Sonacotra de ne pas respecter ses engagements.

La lutte perdure jusqu'en 1980, date d'aboutissement des négociations entre les grévistes et la Sonacotra. Les résidents obtiennent alors le changement du personnel d'encadrement et une plus grande consultation des résidents pour les décisions de règlement intérieur ainsi qu'une réglementation des augmentations. Mais cette victoire demeure partielle puisque leur statut de locataires ne sera pas reconnu.

Au foyer-hôtel Laënnec, à Villemomble, la grève des loyers avait débuté à la fin de l'année 1977. En novembre dernier, le tribunal de Bobigny avait ordonné l'expulsion des résidents, et l'établissement devait être fermé incessamment. Selon la direction, les locataires, « par l'intermédiaire du maire (socialiste) de Villemomble et avec son aide », ont repris contact et ont accepté finalement le protocole d'accord proposé par la Sonacotra.

Est-ce la fin de la lutte la plus longue qu'aient jamais menée les travailleurs immigrés ? Si cette issue se confirme, beaucoup s'en trouveront soulagés : la Sonacotra en premier lieu – et les services de M. Lionel Stoléru, secrétaire d'État auprès du ministre du travail et de la participation, – mais aussi les syndicats, qui, loin d'avoir « récupéré » ce conflit, n'ont jamais su trouver un terrain d'entente avec le comité de coordination des foyers en lutte, isolé dans son radicalisme.

Tout avait commencé au foyer Romain-Rolland de Saint-Denis pour une revendication assez obscure : des peintures à refaire, des draps à changer plus souvent, un peu plus de liberté demandée par les résidents, qui souhaitaient aussi le départ d'un « gérant raciste ». Mais très vite les immigrés réclament, en janvier 1975, la suppression de la deuxième augmentation de loyer de 1974, jugée excessive en regard des conditions de logement consenties dans ce type de foyer-caserne pour des travailleurs dont le salaire mensuel n'excède pas toujours le SMIC<sup>19</sup>.

---

<sup>19</sup> (1) Le loyer des loyers Sonacotra, appelé « redevance » par la direction, correspond à trois éléments : charges communes en eau, électricité, etc., prestations particulières, telles que le

L'affaire aurait pu être étouffée rapidement si l'on avait accepté, en haut lieu, de négocier. Mais tout de suite, la Sonacotra refuse : « *On ne discute pas, dira un gérant, avec des gens qui viennent des gourbis.* » Quand survient la seconde augmentation des « redevances » (+ 7,5 %) le différend s'aggrave, soutenu par le P.C.F. et la C.G.T. dans plusieurs foyers. Une prise de conscience va s'amorcer, tandis que se dessinent des dissensions entre les résidents et les syndicalistes cégétistes, accusés de « casser la grève des foyers » lorsqu'ils acceptent des négociations avec la direction dans trois établissements et la signature d'un protocole qui prévoyait un assouplissement du règlement intérieur, une baisse de 20 centimes par jour sur la dernière augmentation, l'épongeage des arriérés et la reconnaissance d'un comité de résidents. On assiste alors à la mise en place d'un comité de coordination des grévistes, dont les méthodes et les objectifs seront parfois critiqués non seulement par la C.G.T., la C.F.D.T. et F.O. – qui se présentent en interlocuteurs reconnus par la Sonacotra – mais encore par la Ligue communiste révolutionnaire (trotskiste [Aujourd'hui le NPA]), la Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés (FASTI), l'Amicale des Algériens en Europe et l'Association des Marocains en France. Le P.C.F., dès lors, retirait son appui. Ce n'est qu'au cours des deux dernières années que l'on a vu se dessiner un timide rapprochement entre le comité de coordination et la gauche française, par le biais du parti socialiste.

Dans ce combat du désespoir, les « Sonacotra », comme on les appelle, déclencheront l'une des résistances les plus dures, mais aussi les plus réprimées de l'histoire de l'immigration en France. Le mouvement sera caractérisé par sa forme originale aussi bien que par son ampleur. Une manifestation rassemble plusieurs milliers de travailleurs étrangers à la Mutualité. Entre septembre 1975 et avril 1976, le nombre des locataires en cessation de paiement oscille entre douze mille et vingt mille. Mais la grève des loyers retombera, brutalement en 1979, sous l'effet des pressions policières et judiciaires, des erreurs de tactique du comité de coordination, mais aussi de la crie. Il y a, surtout, la difficulté croissante des immigrés à se faire entendre. Au cours de cette année 1979, on a vu se multiplier les procès, les incursions dans les foyers, les saisies – arrêts sur salaires. Le 22 juin 1979, les forces de l'ordre envahissaient le foyer de la Sonacotra de Garges-lès-Gonesse et en expulsaient les occupants. Ces derniers camperont sur un terrain vague jusqu'à la mauvaise saison et finiront par signer un accord. C'est le premier pas vers la reconnaissance d'un « statut de résident ».

---

blanchissage des draps ou le ménage, et loyer proprement dit. Le prix varie en fonction de la surface des chambres et du confort des établissements. En juillet dernier, selon la direction, le montant de ces redevances mensuelles était en moyenne de 300 F, 360 F et 500 F pour les trois catégories de foyers de la première, seconde et troisième génération. La dimension des chambrettes, parfois, n'excède guère six mètres carrés pour un locataire.

Après la signature d'un autre accord, le 9 novembre 1979, au foyer de la rue des Sorbiers, à Nanterre (Hauts-de-Seine), entre le maire de la ville, M. Yves Saudmont (P.C.F.), les représentants d'un comité de résidents et la direction de la Sonacotra, le comité de coordination des foyers en lutte accepte des négociations « foyer par foyer ». À cette date, le conflit n'atteignait plus que dix établissements en grève totale et quelque cinq mille huit cents résidents refusaient encore de payer leur loyer.

Le retour à une situation normale s'est accentué en 1980. Début juin, neuf cents locataires étaient encore en cessation de paiement. Aujourd'hui, ils ne sont plus que trois cents environ selon M. Pierre Bon, directeur de la Sonacotra, au lieu de trois mille deux cents en décembre 1979. Les actions de recouvrement ont concerné plus de douze mille personnes, et une quarantaine de « protocoles collectifs » ont été signés depuis mars 1979 avec des comités de résidents, ou les élus des résidents, ou encore des représentants des expulsés. La plupart comportent l'instauration d'un statut de résident, l'assouplissement du règlement intérieur et surtout la remise d'une partie des arriérés assortie d'un étalement des remboursements. Une aide personnelle vient diminuer la « redevance » que doivent payer les résidents dont les ressources sont inférieures à certains seuils. L'aide transitoire au logement (A.T.L.) distribuée par le Fonds d'action sociale, s'applique dans tous les foyers, à l'exception de ceux soumis à la convention de l'aide personnalisée au logement (A.P.L.).

### **Plus de trois mille expulsions**

La grève des loyers, ainsi, s'est peu à peu résorbée. Cependant, des poches de résistance subsistent, notamment dans trois foyers du Val-de-Marne (Villejuif, Ivry, le Plessis-Tréville), ainsi que dans les Yvelines (Sartrouville), et dans l'Essonne (Athis-Mons). De nombreux résidents se plaignent de la non-application des accords. Ainsi, à Massy (Essonne), où un protocole avait été signé le 5 février, en présence de la municipalité, entre les représentants de la Sonacotra et le comité de résidents du foyer Ampère. Par cet accord, les locataires avaient obtenu, de leur propre aveu, « une modification positive du règlement intérieur », et la promesse d'aménagements divers : entretien des chambres, installation d'une salle de cours et d'une salle de télévision, etc. En échange de la reprise des paiements, la Sonacotra s'engageait à renoncer à l'exécution des décisions judiciaires qu'elle avait obtenues, c'est-à-dire à l'expulsion des récalcitrants, prononcée le 21 décembre 1979. Réciproquement, les résidents se désistaient de tout appel ou pourvoi contre ces mêmes décisions. « Cinq mois après la signature du protocole, déclarent les immigrés de ce foyer, la Sonacotra n'a pratiquement rien fait pour l'amélioration de l'établissement ; elle a, en revanche, augmenté les loyers : après une hausse de 12 % en janvier, elle vient de les augmenter une nouvelle fois, en juin, de 12,85 %. Ces hausses sont justifiées par une expertise agréée, alors que nous n'avons jamais vu

aucun rapport d'expertise. En outre, malgré la reprise des paiements, la Sonacotra a fait intervenir un huissier pour signifier l'expulsion des résidents visés par le jugement du 21 décembre. »

En fait, depuis le 3 mai 1980, dans l'ensemble de la France, plus de trois mille résidents ont reçu un tel avis d'expulsion. Au foyer de Saint - Denis, où trois délégués avaient été expulsés du territoire, avec quinze délégués d'autres foyers en 1976, le tribunal d'instance de Saint-Denis a reconnu, en décembre 1978, « les prix illicites de la Sonacotra » et demandé une expertise comptable pour déterminer le prix des redevances. La Sonacotra fit alors appel devant la sixième chambre de Bobigny, qui condamna deux cent cinquante-six résidents à l'expulsion du foyer et quarante-huit autres à une saisie-arrêt sur salaire (soit de 7 000 à 10 000 francs retirés sur une paie voisine du SMIC). Le 30 mai dernier, les résidents de Saint-Denis étaient convoqués à nouveau en justice devant le premier président de la cour de Paris. Quatre cent cinquante résidents des foyers Sonacotra et A.F.R.P. de Saint-Denis sont à présent sous le coup d'une expulsion, sans oublier ceux de Villemable, de Montreuil, de Sartrouville et de plusieurs autres localités.

Est-ce un effet du hasard ? Au moment où se termine la grève des loyers, l'un de ses anciens leaders, M. Moussa Konaté, qui fut aussi l'un des premiers résidents victimes d'un arrêté d'expulsion du territoire en juillet 1978, se trouve à nouveau menacé d'expulsion. Ce Malien, militant cégétiste au foyer de Pierrefitte (Seine-Saint-Denis), était pourtant considéré comme un élément modéré et modérateur, selon de nombreux témoignages. Renvoyé à Bamako en vertu d'une procédure d'urgence, il avait fait l'objet d'un sursis à exécution ordonné par le Conseil d'État, saisi d'un recours appuyé par la C.G.T.



*Résidents du foyer  
Sonacotra de Saint-  
Denis en grève  
(1975)*

## 2007: LEVALLOIS, DE LA LUTTE POUR LE LOGEMENT A LA LUTTE DES PLACES...

**F**in 2006, juste avant la trêve hivernale, dans la ville de Levallois, dont les maires étaient le fameux couple Balkany qui a été récemment condamné pour multiples malversations fiscales, plusieurs familles étaient expulsées sans ménagement par la Mairie. Les enfants de ces familles, lycéens, s'organisèrent spontanément avec l'aide de leurs camarades de lycée et organisèrent des rassemblements pour obtenir leur relogement. Un des lycéens, proche des Jeunes Libertaires et de la CNT-AIT, nous informa et c'est spontanément que nous apportèrent notre appui avec nos moyens limités. Ces deux textes, écrits dans le feu de l'action, visent à faire le point sur cette lutte, de l'autonomie de ses débuts jusqu'à la récupération politique finale par les élus locaux qui n'avaient rien fait pour ces familles, mais qui ne supportaient pas que des lycéens puissent s'organiser sans l'aide d'adultes et obtenir de meilleurs résultats qu'eux...

### Les débuts de lutte (novembre 2006 – Février 2007)

Dans la nuit du 15 novembre 2006 à Levallois, 17 personnes (dont des jeunes lycéens scolarisés à Levallois) ont été évacuées par la force de l'immeuble qu'ils occupaient, car celui-ci était jugé insalubre, sans proposition concrète de relogement. Certaines de ces personnes vivaient ici depuis plus de 25 ans et demandaient un logement depuis 1984 ! En réaction, des jeunes de Levallois s'organisent en Mouvement Solidaire pour le Logement avec certaines des personnes expulsées et appellent à manifester devant la mairie le samedi 2 décembre.

Ils font le tour de diverses organisations syndicales et politiques afin d'obtenir du soutien et de faire connaître leur lutte. Le PS – sous la forme de sa représentante au Conseil municipal – contacté refuse de venir aider le rassemblement disant que l'opposition c'est eux et que les jeunes peuvent aller se faire voir.

**Samedi 2 décembre** : première manifestation organisée par le Mouvement solidaire<sup>20</sup> et déposée à la préfecture. Une délégation est reçue par la mairie<sup>21</sup>, qui ne donne aucune réponse. Une élue PCF annonce qu'elle enverra une lettre à la préfecture afin d'obtenir d'elle des « logements-tiroirs » ... Suite à ce rassemblement,

---

<sup>20</sup> Mouvement Solidaire pour le Logement : <http://solidaires.blogspot.com/>

<sup>21</sup> Coordonnées de la mairie : Hôtel de Ville, Place de la République, 92300 Levallois. Tel : 01 49 68 30 00 Fax : 01 47 31 26 73 Possibilité d'envoyer un message directement sur le site ici : [http://www.ville-levallois.fr/eQ\\_contact1.php3](http://www.ville-levallois.fr/eQ_contact1.php3)

le *skyblog* [site Internet créé sur le site de la radio RAP Skyrock (la soi-disant la radio libre numéro un sur le rap : « total respect, zéro limite » tu parles...)] créé une semaine avant afin de lancer l'appel à la manif a été supprimé sans préavis de la part de l'hébergeur, de même que tous les autres *skyblogs* faisant référence à cette mobilisation... Le rassemblement étant un succès, l'élue PS rappelle le collectif pour lui dire qu'elle a entendu parler de la manif, que c'est très bien que des jeunes se mobilisent, mais que maintenant il faut arrêter les manif et laisser faire les professionnels de la politique...

**Samedi 9 décembre** : malgré un nouvel appel à manif, non déposée cette fois, seule la police municipale est sur place. Les manifestants, contrairement à la semaine précédente, respectent cette fois-ci la volonté d'autonomie du mouvement, car ils ne portent plus d'autocollants organisationnels. En présence de la famille expulsée, nous avons tenté de rentrer dans la mairie ; nous nous sommes fait repousser à la fois par la police municipale et par leurs amis sans uniforme (PS, Téléthon...). Sous la pression de ce comité d'accueil, une vitre de la mairie a fini par céder, permettant de faire partager à nos chers élus un peu du froid que subissent au quotidien les mal-logés.

**Samedi 16 décembre** : c'est le début du marché de Noël dans la cour de la mairie. Nous sommes toujours là. Ce coup-ci, face à nous, la police nationale est bien présente, formant un cordon devant la mairie pour nous empêcher d'approcher. Nous distribuons donc les tracts sur le marché de Noël expliquant la situation et demandant le relogement de la famille expulsée à Levallois. La lettre du préfet adressée à la mairie de Levallois est alors lue au mégaphone : celle-ci stipule que la famille doit être relogée à Levallois et pas ailleurs. Le maire a pourtant annoncé à la famille lors de leur dernière rencontre qu'elle devait accepter la proposition de logement à Bois-Colombes sans quoi la mairie ne s'occuperait plus d'elle ! Par ailleurs, la famille a été « invitée » à ne plus venir lors des rassemblements. Censure et intimidation constituent donc l'essentiel des méthodes de la mairie, qui essaie par tous les moyens d'étouffer l'affaire. Notons également que le préfet ne mentionne que la famille expulsée dans son courrier et pas les autres personnes jetées dehors, qui se débrouillent aujourd'hui entre la rue et l'hôtel et dont personne ne se soucie dans les sphères institutionnelles.

**Lundi 18 décembre** : Un conseil municipal se tenant ce jour, nous avons décidé de venir y déployer une banderole pour maintenir la pression sur la mairie. En entrant, nous avons pu constater que la police municipale était présente en nombre. Nous avons pu assister à une partie du conseil municipal et nous rendre compte de l'emprise totale de Balkany sur l'ensemble du conseil, rejetant avec mépris toutes les critiques venant des rares élus d'opposition, que seules les questions d'impôts locaux trop élevés semblaient intéresser. C'est alors que nous avons silencieusement

déployé une banderole « solidarité avec les mal-logés ». Balkany agita immédiatement sa clochette dorée afin de suspendre la séance et il demanda aux « forces de l'ordre d'évacuer les perturbateurs ». Les policiers municipaux vinrent pour nous expulser de la salle, nous avons été fermement conduits hors de la mairie, croisant au passage l'élue PCF, qui jouait parfaitement son rôle d'opposante inutile à Balkany, comptant par la même occasion sur ce coup de gueule pour se mettre dans la poche à peu de frais les lycéens en colère. À notre sortie, les agents ont retenu l'un des nôtres dans le bâtiment afin de contrôler son identité, ce à quoi il avait déjà eu droit plus tôt dans la soirée par un policier de la BAC (comme s'il avait changé d'identité depuis...). Nous avons donc déambulé banderole à la main en distribuant des tracts aux bourgeois qui parcouraient encore le ridicule marché de Noël. En repartant, nous avons pu voir, sur une vitrine d'une agence immobilière, que la mairie vend un 4 pièces dans ses propres murs pour la modique somme de... 690 000 euros ! Et après il y en a qui prétendent qu'il n'y a pas de logements vides...

En raison des vacances de Noël, les rassemblements hebdomadaires sont suspendus.

**Samedi 6 janvier 2007** : Fin des vacances, reprise des rassemblements. De nouvelles personnes souffrant de problèmes de logements rejoignent la lutte. Rien à signaler de spécial, si ce n'est une petite visite au local de l'UMP tout proche où se tenait une permanence. Une chanson slogan fait son apparition : « Promenons-nous dans Levallois, tant que Balkany n'y est pas, mais si tu veux te loger, tu peux aller te brosser ». Aucun contact avec qui que ce soit de la mairie n'a lieu, le bâtiment étant soi-disant vide d'élus... Un journaliste du Parisien est présent, cela donnera lieu à un article que nous n'avons pu voir.

**Samedi 13 janvier** : Ce samedi, c'est galette des Rois à la mairie. Une fois rassemblés, nous sommes entrés dans la cour de la mairie, comme d'habitude, en criant nos slogans : « non aux expulsions », « expulsez la mairie, relogez les sans-logis ». Immédiatement, le maire surgit de la mairie et commença, seul, à nous pousser. Les policiers, tant nationaux que municipaux, lui emboîtèrent le pas et nous expulsèrent manu militari hors de la cour de la mairie pendant que Balkany, en première ligne, y allait de ses intimidations physiques et provocations verbales : « c'est moi qui fait la police ici », « t'as vu ta tronche ? ». Il ne manque pas de préciser qu'aujourd'hui il ne peut pas nous tolérer, car « il reçoit ».

Les portes n'ouvraient pour la galette municipale qu'à 17 heures. Les gens étaient donc invités à attendre dans la cour, dans des files d'attente. Quant à nous, les policiers nous ont empêchés d'approcher sous prétexte qu'il fallait un carton d'invitation. Nous sommes allés vérifier cette information auprès des braves citoyens qui infirmèrent les propos des policiers.

Nous regrettons la réapparition des étiquettes politiques sur les manifestants cherchant à mettre en avant leur organisation, principalement le PCF. Cerise sur le gâteau, le maire PS de Clichy la Garenne est venue nous serrer la main à la chaîne en nous vantant les mérites de sa politique du logement social puis reparti aussi soudainement qu'il était apparu, nous laissant tout pantois devant tant d'opportunisme politicien. Tout compte fait, nous sommes satisfaits de ce rassemblement : les 200 ou 300 personnes venues pour la galette n'ont pas pu ne pas nous voir et nous entendre, certains très jeunes manifestants étant même parvenus à passer le barrage policier pour distribuer des tracts dans les files d'attente dans la cour de la mairie.

**Samedi 20 et 27 janvier, Samedi 10 février** (Pas de rassemblement le 3) : Voir sur le blog du Mouvement Solidaire pour le Logement pour les infos.

**Lundi 12 février** : Pour la deuxième fois depuis le début de la lutte se tenait un conseil municipal. Comme la fois précédente, nous nous sommes déplacés pour y assister. À notre étonnement, il nous a fallu attendre plus d'une heure dans le froid devant la porte de la mairie avant de pouvoir entrer, car la mairie avait, semble-t-il, décidé que nous resterions dehors ! La chef de la police nous indique cependant que nous pouvons attendre un peu, car nous pourrions peut-être rentrer plus tard, et profite de ce temps pour nous informer que la prochaine manif non déposée serait considérée comme un délit, et que les policiers agiraient en conséquence.

Au bout de  $\frac{3}{4}$  d'heures, nous commençons à entonner quelques slogans, las de patienter... Un adjoint se présente alors à nous, autorisant l'entrée des personnes majeures dans la mairie... Nous sommes donc invités à présenter notre carte d'identité afin de vérifier notre âge (bien entendu). La ficelle est si grosse qu'on en rit encore : il va de soi que nous refusons de présenter nos papiers. Bref, 15 minutes plus tard, le même adjoint revient, le code civil à la main, tout dépité de n'avoir effectivement trouvé aucun texte de loi justifiant notre interdiction de pénétrer dans la mairie.

C'est qu'il y a très vraisemblablement une explication à tout cela : ce conseil municipal était précisément celui où le seigneur Balkany comptait effacer sa dette envers la commune, à qui il devait la modique somme de 230 000 euros. Comme par hasard, nous avons été autorisés à entrer une fois que le point de l'ordre du jour traitant de cette question était terminé. Voici l'affaire (citation du journal 20 minutes<sup>22</sup>) : « Le 7 mai 1996, Patrick Balkany avait été condamné par le tribunal de

---

<sup>22</sup> Source : <http://www.20minutes.fr/articles/2007/02/13/20070213-actualite-france-Leval-lois-Perret-fait-cadeau-de-231-000-euros-a-Balkany.php>

Consulter également : [http://www.fairelejour.org/breve.php3?id\\_breve=1254](http://www.fairelejour.org/breve.php3?id_breve=1254)

[http://www.lefigaro.fr/election-presidentielle-2007/20070213.WWW00000272\\_leval-lois\\_efface\\_lardoise\\_de\\_balkany.html](http://www.lefigaro.fr/election-presidentielle-2007/20070213.WWW00000272_leval-lois_efface_lardoise_de_balkany.html)

grande instance de Nanterre, jugement confirmé en appel et en cassation, à 15 mois de prison avec sursis, deux ans d'inéligibilité, 30 000 euros d'amende et près de 120 000 euros de dommages et intérêts, "pour avoir affecté trois agents municipaux de la ville de Levallois-Perret à son usage personnel", selon un communiqué d'Olivier de Précigout, conseiller municipal UMP d'opposition. Par ailleurs, la justice administrative l'a également condamné à rembourser à la ville environ 524 000 euros représentant les salaires des trois agents communaux sur la période durant laquelle ils ont travaillé pour M. Balkany, et 230 865,57 euros représentant les intérêts de cette somme. »

Après quelques dizaines de minutes passées dans le Conseil Municipal, et la menace par Balkany de terminer le conseil à huis clos à cause de la relative agitation qui mouvait l'assistance par moments, nous décidons de partir de nous-mêmes. Madame Balkany, première adjointe au maire, nous invite à revenir une fois suivante « pour prendre des leçons d'éducation civique ». C'est vrai, faire disparaître 230 000 euros de condamnation grâce aux finances publiques, c'est un bel exemple de civisme. Merci Balkany.

À l'heure qu'il est, nous savons qu'une famille se débrouille pour se loger chez des amis, et une autre a été relogée de façon provisoire dans la ville voisine de Clichy la Garenne, dans un logement qui est bien trop petit par rapport à leurs besoins.

En raison des vacances, les rassemblements sont suspendus, mais nous appelons d'ores et déjà à **la reprise de ceux-ci dès le samedi 10 mars à 15 heures, devant la mairie de Levallois (métro ligne 3, station Anatole France).**

*Article d'Espoir, journal de la CNT-AIT Paris Nord, n° 6, Jan 2007*

## Petit bilan sur la lutte pour le logement décent pour tous à Levallois : De la lutte pour le logement à la lutte des places...

**S**uite à l'expulsion sans relogement en novembre dernier de 17 personnes de Levallois, des jeunes de cette ville s'étaient organisés spontanément en solidarité avec leurs camarades de lycée expulsés et leurs familles. Depuis, le Mouvement Solidaire pour le Logement (MSL) organise régulièrement des rassemblements devant la Marie de Levallois, pour exiger de la Mairie que les familles soient relogées sur Levallois, là où elles ont leurs amis, leur famille, leur travail, leur école. (cf. notre numéro précédent). Ce texte a pour objet de faire le point sur la dynamique de lutte après 4 mois de mobilisation, et de réfléchir sur notre articulation – ainsi que sur celle des autres organisations politiques – avec un mouvement qui se veut pourtant autonome.

### Bilan de la lutte et de la mobilisation en ce début de printemps

Le MSL, regroupement informel, s'est mis en place spontanément l'hiver 2006, suite à une réaction de révolte face à une injustice qui touchait directement les amis des personnes impliquées. Il s'agissait d'un geste de solidarité concrète et directe. Toutefois, avec le temps, cette situation a évolué : une famille expulsée en novembre a effectivement accepté – de guerre lasse – le relogement précaire qui lui a été proposé dans une ville périphérique de Levallois, les autres occupants ayant quant à eux disparu dans la nature. Ainsi, la revendication concrète de solidarité pour ces familles-là s'est peu à peu estompée, pour devenir une revendication générale d'un droit au logement décent pour tous sur Levallois. Ce qui a permis par ailleurs à de nouvelles personnes, confrontées au même problème, de rejoindre le mouvement. Si de nombreux jeunes ont participé aux premiers rassemblements de solidarité du MSL, par la suite ce nombre s'est réduit et seuls les plus mobilisés continuent de venir. Deux raisons peuvent expliquer cela : d'une part, le fait que la lutte ne concerne plus un cas particulier qui touchait directement les amis de ces jeunes ; d'autre part, le fait que la mobilisation politique « classique », à coup de rassemblement et de tracts, ne fait pas partie de leur univers. Ceci dit, on ne peut qu'être impressionné par la ténacité et l'énergie de ceux qui restent mobilisés autour du MSL. Beaucoup d'adultes auraient jeté l'éponge avant eux... Surtout qu'ils se trouvent face à P. Balkany, lequel ne lésine pas sur les moyens d'intimidation policiers pour essayer de briser leur résistance. Il n'est pas rare que certains membres du MSL se fassent contrôler par la police de façon répétée dans la même journée. Et les rassemblements du MSL donnent lieu à chaque fois à un déploiement policier disproportionné.

Cette évolution dans l'objet des rassemblements s'est aussi accompagnée d'une évolution dans l'attitude des organisations politiques à leur égard.

## Un mouvement autonome... mais sous surveillance

Dans un premier temps, le MSL avait rédigé un petit tract court, clair, avec des revendications unifiantes : droit pour un logement décent pour tous à Levallois. Ce texte avait été soumis à toutes les organisations politiques et syndicales, pour leur proposer de le relayer en le cosignant. En ce qui nous concerne notre position a toujours été la même : accord plein et entier pour relayer et soutenir la lutte dans la limite de nos petits moyens. Mais en ce qui nous concerne, nous avons demandé expressément à ce que notre nom ne figure pas sur le tract. En effet, la solidarité n'a de sens que si elle est désintéressée. Il ne s'agit pas de se servir d'un mouvement pour faire la publicité de son organisation.

Ainsi, les tracts n'étaient donc pas signés par d'autres groupes que le MSL. De même lors des rassemblements, il était demandé de ne pas afficher de badges ou d'autocollants d'affiliation, de façon à conserver l'unité dans la lutte, sur les revendications de principe d'un logement décent pour tous. Certes, on sentait bien que du côté des partis politiques ça grinçait un peu des dents, mais l'autonomie du MSL était respectée.

Courant février, les rassemblements du samedi ont été rejoints par de nouveaux militants d'un parti politique découvrant la lutte plus de deux mois après son démarrage. Ceux-ci ont alors commencé à prendre en main l'organisation des rassemblements, pour leur donner une configuration plus « classique ». Les autres partis politiques présents ont de suite vu le profit qu'elles pouvaient tirer de ce nouveau rapport de force. Le principe d'unité qui régnait jusque-là a été abandonné, le MSL ayant vocation à devenir un collectif duquel il y a fort à parier que les individus qui le constituaient vont être progressivement mis en minorité au profit des partis politiques<sup>23</sup>. Ainsi, les tracts sont désormais cosignés « avec le soutien de » et suit une flopée d'organisations, dont on ne verra finalement toujours que les mêmes personnes aux rassemblements (preuve que le fait d'ajouter des signatures ne fait même pas venir les militants des dites organisations signataires... Alors, comment espérer que cela parviendra à mobiliser l'immense majorité des gens que les partis politiques révulsent ?)

Les arguments qui ont été avancés pour ce changement ont été ceux de la reconnaissance par le MSL de l'appui apporté jusque-là par ces organisations : tirage de tracts<sup>24</sup>, déclaration des rassemblements... Comme on le voit, on n'est finalement

---

<sup>23</sup> Certes des syndicats sont aussi de la partie, mais leurs représentants s'affichant également membres des mêmes partis politiques on voit qu'en fait tout reste en famille...

<sup>24</sup> Ce qui est au passage particulièrement mesquin, car ces organisations patentées oublient qu'elles n'ont pas été les seules à tirer des tracts. En ce qui nous concerne, il est hors de question de monnayer notre soutien contre un quelconque avantage en notre faveur.

plus du tout dans un rapport de solidarité – geste gratuit par excellence – mais dans un rapport de soumission. Fin de l'autonomie.

### **Très chères élections**

Il faut croire que, en ces temps d'élections, l'image d'un groupe autonome se battant sur ses bases propres et hors des schémas politiques classiques n'était pas souhaitée par les organisations politiques. Oh oui, ils sont tous pour la démocratie citoyenne, participative, etc., mais à condition que ce soit eux qui dirigent...

C'est pourquoi il fallait faire passer le MSL au second plan, afin qu'il laisse le champ libre aux partis pour que chacun – en ordre dispersé et dans la plus grande division – puisse faire sa petite campagne pour les présidentielles (dont on sait que le logement est un enjeu), et plus encore dans la perspective des prochaines législatives et municipales. L'enjeu du pouvoir est ici très vivace et sensible.

Les partis politiques nous ont reproché d'être contre l'organisation. Au contraire ! Nous sommes des partisans de l'auto-organisation. Et ce groupe de jeunes, qui se bat avec courage et force depuis plus de quatre mois montre que l'on peut très bien s'organiser sans les partis politiques, sur des bases autonomes collectives. La question n'est pas de prendre le pouvoir – fut-il local – mais bien d'appuyer le développement des capacités propres des gens à prendre en charge leur propre destinée. La valeur n'attend pas le nombre des années, nous sommes confiants que cette expérience de Levallois y aura contribué.

*Article d'Espoir, journal de la CNT-AIT Paris Nord, n° 7, Avril 2007*



*Affiche anarchiste pour la lutte pour le logement, Paris, 1990*

## 2010 : GREVE DES LOYERS DE VARSOVIE : SUCCES DE L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE DANS LE CONTEXTE DE L'ATOMISATION SOCIALE

À Varsovie, une grève des loyers a eu lieu à compter 1er octobre 2010. Malgré le fait que les problèmes peuvent affecter jusqu'à un quart de millions de personnes dans la capitale de la Pologne, nous ne pouvons pas dire qu'un pourcentage important de locataires de logements sociaux ait rejoint le mouvement. Cela est principalement dû à un manque de tradition de lutte [tout mouvement était réprimé à l'ère communiste, et l'ouverture capitaliste a encouragé l'individualisme] et à l'atomisation sociale extrême de la population – quelque chose de typique dans de nombreux pays de l'ère postsoviétique. Il y a aussi la question d'un mouvement social de base minuscule et le dédain de la gauche contre tout ce qui est « radical » et en dehors des domaines de la politique réformiste électoraliste et des partis politiques<sup>25</sup>.

Le groupe de Varsovie de la ZSP-AIT (section de l'AIT en Pologne), qui a appelé la grève, ne s'est pas fait d'illusions dès le début et a vu l'action comme une action à long terme, qui commencerait avec la participation des plus désespérés, de ceux qui n'ont rien à perdre, mais qui pourrait grandir au fur et à mesure que les gens verraient le réseau de soutien se développer. Nous considérons l'implication active des personnes dans la communauté comme le défi clé et l'élément qui peut finalement changer la situation. Pour nous, deux mois après le début de l'action, la grève ne fait que commencer.

La ZSP-AIT a vu la grève comme une escalade nécessaire de la protestation sociale contre les politiques de logement antisocial, la privatisation massive des logements sociaux et la gentrification. Plus important encore, c'est aussi un moyen d'activer le nombre croissant de personnes qui ne peuvent pas payer leurs loyers ou qui, pour d'autres raisons, risquent de devenir sans-abri, pour leur permettre de s'organiser et se battre au lieu de tomber dans le désespoir et la misère.

Nous nous sommes impliqués dans le mouvement des locataires il y a environ un an et demi alors que la ville de Varsovie introduisait une série de mesures sans

---

<sup>25</sup> Les gauchistes de l'establishment soutenus par les sociaux-démocrates européens ont répondu à l'appel à la grève des loyers en disant aux locataires de ne pas se joindre à nous et en essayant de les effrayer en prétendant qu'ils seraient expulsés.



précédent : hausses drastiques des loyers, privatisation accrue des logements sociaux et mise en place de règles plus strictes pour la demande de logements sociaux. Nos membres ont alors créé avec leurs voisins le *Komitet Obrony Praw Lokatorów*,

Comité de défense des droits des locataires<sup>26</sup>.

Les premières protestations étaient liées aux hausses drastiques des loyers adoptées à Varsovie – allant de 200 à 300 %. ! Cependant, souvent, les loyers ont été augmentés beaucoup plus en raison des taux de pénalité imposés par la ville. La ville peut facturer 300 % de plus si un locataire est endetté ou si certains documents administratifs n'ont pas été remplis par le passé. Dans le pire des cas, un bureaucrate de la ville n'avait pas rempli un dossier dans le passé, mais maintenant c'est au locataire de payer pour cette erreur !

Malgré de nombreuses protestations et des tentatives formelles, de renverser le vote du Conseil municipal, l'administration n'a pas voulu plier. Le gouvernement local a fait valoir que le supplément serait utilisé pour restaurer des logements en ruine. Mais en fin de compte, un maigre 1 % de l'argent est vraiment allé aux réparations.

Beaucoup de gens ne peuvent tout simplement pas les moyens de payer les nouveaux loyers, en particulier les personnes âgées. De plus en plus de personnes vivent également dans des logements qui sont passés du statut de logements sociaux à logements privés par le processus de reprivatisation postcommuniste.<sup>27</sup>.

La reprivatisation a déjà touché des dizaines de milliers de personnes. Après qu'une maison cesse d'être un logement municipal, les nouveaux propriétaires peuvent légalement augmenter le loyer. De nombreux locataires doivent choisir entre payer leur nourriture et leurs médicaments ou bien payer leur loyer. Il n'y a pas assez

---

<sup>26</sup> Le comité continue toujours sa lutte depuis plus de 10 ans : <https://lokatorzy.info.pl/>

<sup>27</sup> Près de 1 000 bâtiments ont déjà été reprivatisés, mais le processus ne fait que commencer. Au total, 10 000 bâtiments peuvent faire l'objet d'une reprivatisation. Les données de la municipalité sur ce processus sont scandaleusement chaotiques et font l'objet d'une dure bataille pour l'accès à l'information. Malgré le fait que cela puisse affecter un nombre énorme de personnes, la ville n'a pas préparé de statistiques indiquant combien de locataires pourraient être affectés et combien d'unités seront retirées du parc de logements sociaux à cause de cela.

d'aide sociale pour les gens et beaucoup des plus nécessiteux se retrouvent exclus du système. Par exemple, une aide est disponible pour les personnes à faible revenu – seulement vous en êtes exclus si vous êtes endetté (!!!) ou s'il y a eu des problèmes avec vos formalités administratives. Scandaleusement, cette décision d'exclure les débiteurs des déductions de loyer a été prise à une époque où une grande partie des personnes étaient déjà endettées. Au cours de la dernière année, le pourcentage a augmenté de façon spectaculaire, certains quartiers signalant que 50 à 60 % des locataires de logements sociaux étaient endettés et menacés d'expulsion.

Dans le contexte de l'atomisation sociale actuelle et généralisée, une situation vraiment obscène s'est créée. Les gens agissent en général comme s'ils étaient personnellement responsables de leur propre tragédie. Cela fait partie de l'intériorisation de la logique néolibérale dominante : si quelqu'un ne peut pas payer son loyer, ce n'est pas le système qui est mis en cause, on persuade les gens que ce n'est certainement pas la faute des propriétaires avides et des spéculateurs, ou des politiciens de mauvaise humeur qui préférèrent redécorer leurs bureaux et dépenser l'argent public en primes pour leurs copains plutôt qu'en logements sociaux. La logique néolibérale blâme l'individu : si vous n'avez pas assez d'argent pour acheter votre propre appartement, c'est de votre faute et vous devriez en subir les conséquences.



En plus de ce message intériorisé, il y a l'implication que les personnes qui demandent un logement public sont des sortes de profiteurs ; et, malheureusement, les gens sont souvent amenés à se sentir comme tels par les politiciens et les responsables du logement public. Mais les

facteurs les plus décisifs sont le sentiment d'impuissance sociale que rien ne peut être fait et le manque de motivation pour s'engager dans ce type d'activisme avec les voisins. Ce dernier sentiment est également alimenté par des années de ressentiment collectif qui ont opposé les gens les uns aux autres, plutôt que contre le système qui leur fait du mal. Nous rencontrons malheureusement des cas où les voisins manifestent un manque de solidarité les uns envers les autres, par exemple parce qu'ils sont convaincus que leur voisin est endetté à cause de certains défauts personnels.

Tous ces éléments ont rendu très difficile l'élaboration d'une réponse plus forte et plus efficace au problème du logement. Dans la situation où nous avons dû partir de rien, nous réalisons à quel point le mouvement des locataires est devenu un succès énorme dans le sombre paysage social de notre ville.



Toutefois, ce succès est relatif. En termes absolus, notre pouvoir de mobilisation est de plusieurs centaines de personnes sur des centaines de milliers. Nous voyons donc que tout cela n'est que la pointe de l'iceberg. Mais nous ne devons jamais nous décourager, car il faut ce processus de construction pour atteindre plus de personnes et dans de plus grandes proportions.

Tant de gens risquent d'être expulsés. Dans les pays où il existe des mouvements sociaux plus développés, il peut sembler étonnant que toute la ville ne soit pas en grève. Mais nous sommes en Pologne. L'un des seuls pays où la privatisation massive de l'éducation et des soins de santé n'a pas été accueillie par des manifestations de masse (ni même aucune manifestation significative du tout). C'est le seul pays d'Europe à avoir connu une forte croissance pendant la période de crise, mais malgré cela, les travailleurs ont massivement accepté les réductions et les baisses de salaires plutôt que la grève. Un tel vide social est difficile à expliquer et encore plus difficile à comprendre si vous ne l'avez pas vécu vous-même. Dans ce vide cependant, un nombre infime de groupes poursuivent la résistance, ainsi qu'un nombre croissant de personnes affectées.

Le processus d'autonomisation que nous voyons lorsque les gens agissent, lorsqu'ils refusent de céder et décident de se battre pour eux-mêmes est assez encourageant. Tout le monde ne gagne pas, mais quand quelqu'un le fait, c'est notre victoire collective que nous célébrons tous. Et c'est une inspiration pour les autres que nous pouvons gagner. C'est un élément important de la grève des loyers pour nous. Plutôt que de regarder les gens risquer d'être expulsés seuls en tant qu'individus, ou même d'aider les gens en tant que cas individuels, nous proposons que les gens prennent enfin des mesures collectives. Parce qu'en fin de compte, ce sera l'action collective, et non la résolution de cas individuels, qui forcera des changements de politique. Si les gens ne peuvent pas payer le loyer en raison de hausses

de loyer ou de politiques antisociales, nous disons qu'ils devraient se joindre à la grève et s'organiser avec d'autres pour se défendre mutuellement.

## **De quel type d'autodéfense mutuelle parlons-nous ?**

Les urbanistes, les « gentrificateurs » de la ville, ont finalement décidé de réparer certains bâtiments. Le problème est que, bien que les gens aient payé pendant des années des loyers pour des appartements où ils vivaient misérablement, dans des immeubles froids, en ruine et gelés et dont la ville n'a jamais pris la peine de s'occuper, et bien quand la Municipalité veut enfin réparer les bâtiments, elle déménage tous les locataires. Et, ensuite, tous ne seront pas admissibles au logement social.

Comment cela est-il possible ? Eh bien, certaines familles ont reçu des logements sociaux il y a des années. Presque tout le monde vivait dans de tels logements à l'époque communiste de la République populaire de Pologne.

Après la transition, certaines personnes sont restées dans des logements sociaux. Certains logements sociaux ont également été vendus à des locataires, d'autres non et certaines personnes n'avaient tout simplement pas les moyens d'acheter. Donc actuellement, dans les logements sociaux, il y a des gens dont les revenus dépassent la maigre limite de qualification pour être locataire. Mais la ville n'a pas décidé de vérifier les revenus de tous les locataires. L'ensemble du processus est aléatoire. Si votre maison est condamnée, reprivatisée ou réparée et que vous gagnez « trop », vous êtes seul. Si votre maison est en bon état, vous pouvez rester (même si vous pouvez vous permettre de louer sur le marché commercial).

L'un des membres de notre comité, un ancien ingénieur à la retraite, s'est plaint aux inspecteurs en bâtiment que sa maison constituait une menace pour la vie des locataires. (Parmi les problèmes communs que nous voyons, il y a le risque d'empoisonnement au monoxyde de carbone, des risques d'incendie ou encore des risques d'effondrement des bâtiments vétustes) Grâce à son intervention en faveur de ses voisins, son bâtiment a été condamné. Et cet homme de 73 ans, qui a travaillé dur toute sa vie et a réussi à obtenir une pension sur laquelle il peut réellement vivre, ne sera pas transféré dans un logement public de remplacement. Il est « trop riche ». Mais nous ferons tout pour éviter une telle parodie. Cette situation se répète dans plusieurs immeubles où nous nous organisons avec les locataires et, espérons-le, le jour venu, la Municipalité verra ce que signifie l'action collective.

L'une de nos prochaines grandes campagnes doit être d'augmenter la limite de revenu supérieure pour permettre aux gens de vivre dans des logements sociaux. C'est déjà l'un des postulats de la grève des loyers. Actuellement, les personnes qui gagnent plus que le salaire minimum, soit environ 340 euros par mois, ne peuvent pas postuler pour un logement municipal, car soi-disant « elles peuvent se permettre un

loyer commercial ». Si un immeuble est condamné (généralement en raison d'années de négligences graves et délibérées du propriétaire), vous devez suivre ce processus de vérification des revenus. Peu importe que vous ayez 90 ans ou que vous soyez gravement malade. Une de nos membres, une retraitée dont le revenu familial dépasse la limite de 25 euros, a un mari très malade dont la santé a été si négativement affectée par le stress qu'il peut mourir du jour au lendemain. Elle a reçu des propositions « intéressantes » de la ville : peut-être que son fils pourrait obtenir trois emplois ou encore épouser quelqu'un de riche, ou peut-être qu'elle pourrait prendre un prêt et acheter quelque chose de neuf ? Telles sont les réalités cruelles de la façon dont la Pologne traite ses citoyens. En réponse, nous avons demandé à la ville, qui ferme les yeux sur des milliers de cas de ce genre, d'indiquer aux gens où trouver un appartement abordable. Nous avons même officiellement exigé que les services sociaux soient utiles et fournissent une liste d'appartements disponibles pour les gens d'une certaine tranche de revenu. Mais nous savons que nous n'obtiendrons pas cette liste. Le fait est que ces logements ne sont pas disponibles sur le marché commercial.

Des recherches préliminaires montrent que le loyer d'un appartement d'une pièce à Varsovie commence à 400 euros par mois. Cela laisse beaucoup de gens qui ne sont pas éligibles pour le logement public, mais ne peuvent pas non plus se permettre des loyers commerciaux. Pour eux, c'est un défi : une vie de gens entassés dans de petits espaces de vie, vivant dans des conditions précaires. Imaginez dire à un couple de 70 ou 80 ans qu'il devra quitter la maison dans laquelle il a vécu pendant 50 ans et aller dépenser la majeure partie de son revenu en payant un loyer à un propriétaire qui peut lui demander de déménager à presque n'importe quel moment. C'est ce que nous voyons au quotidien : des gens qui viennent vers nous en larmes et en hystérie, se demandant comment, à leur âge, ils vont s'adapter à cette nouvelle situation, et s'ils vont y survivre ou non.



## Logement social pour les sans-abri ?

Il en existe, mais il en manque énormément. Et ceux qui existent ne sont pas conformes même aux normes misérables du logement public. Toilettes dans le couloir partagées par beaucoup. Ou peut-être, à l'avenir, comme dans d'autres villes, des conteneurs froids quelque part à la périphérie de la ville, loin de tout commerce, une misère totale. Inconfortables et misérables, de telles conditions compliquent souvent les problèmes de santé existants ou peuvent même s'avérer mortelles, surtout pour les personnes âgées.

L'année dernière, nous avons commencé à aider les locataires à une assez grande échelle, bien que le besoin d'intervention dépasse de loin nos capacités. Ce faisant, de plus en plus d'histoires d'horreur ont commencé à émerger : des locataires privés de chauffage, d'électricité ou d'eau courante et d'accès aux toilettes par des propriétaires avides essayant de les expulser le plus rapidement possible ; des personnes contraintes de vivre dans des maisons qui risquent de s'effondrer. Il y a également eu plusieurs incendies.

Dans certains cas, les locataires – qui vivaient déjà sans électricité, chauffage ou gaz – avaient peur de quitter la maison, car les propriétaires avaient tenté de les murer en leur absence. L'année dernière, certaines personnes ont commencé à se barricader dans leurs maisons et ont refusé d'être expulsées, les premières formes de résistance spontanée. Ils ont survécu en abaissant des paniers par leurs fenêtres où les voisins pouvaient mettre de la nourriture.

Puisque les politiciens et les spéculateurs avaient déjà leurs plans, nous avons également fait les nôtres. En réponse à ces outrages, nous avons organisé un certain nombre d'actions directes, parfois avec les locataires d'une maison ou d'un quartier particulier, parfois avec d'autres groupes. À l'hiver 2009, des locataires désespérés dont le gaz avait été coupé en plein hiver ont occupé le bureau d'une administration locale du logement, le bloquant pendant deux semaines<sup>28</sup>. À la suite de cette action directe, de nombreux locataires ont reçu de nouveaux logements répondant aux normes appropriées.

À l'automne de cette année, nous avons occupé le bureau du Maire de Varsovie à la mairie pour exiger que les revendications du Mouvement des locataires concernant l'accès aux logements sociaux soient respectées. À plusieurs reprises, il y a eu des interruptions bruyantes des réunions du conseil municipal, les forçant à mettre nos questions à l'ordre du jour. Parfois, cela a entraîné des victoires mineures ou la résolution de problèmes individuels. Mais nous devons frapper la ville beaucoup plus durement pour que ces « Thatchéristes sans cœur » commencent à se bouger,

---

<sup>28</sup> Voir [www.ZSP-AITwawa.blogspot.com](http://www.ZSP-AITwawa.blogspot.com) dans les archives de janvier 2010.

ou même pour qu'ils se conforment aux lois existantes, par exemple, en termes de normes de logement.

Au printemps et en été, nous avons commencé à conseiller les gens sur la création de leurs propres organisations – dans des maisons, des blocs ou des quartiers. Le résultat a été une coalition composée actuellement de 32 groupes, principalement de petits groupes de locataires. L'idée était de se battre ensemble, mais, comme cela arrive parfois, il y a eu des divergences d'opinions sur les méthodes. Avant les élections de novembre, certains militants locataires plus modérés ont décidé de se présenter aux élections et, à un moment critique pour nous, ont appelé à plus de patience et à une approche modérée<sup>29</sup>. Mais nous ne nous sommes pas fait d'illusions dans le processus politique et avons décidé d'intensifier les manifestations en appelant à la grève.

Le ZSP-AIT s'est fermement opposé à la participation aux élections. Cela dépasse nos convictions anarchistes de base, c'est une simple question de non-sens et d'efficacité, c'est pourquoi notre décision était généralement acceptée et considérée comme quelque chose de cohérent<sup>30</sup>. Plutôt que d'appeler à voter, nous avons appelé à l'auto-organisation des locataires, soulignant le fait que seuls les comités de quartier organisés par les locataires peuvent résoudre leurs propres problèmes – pas les politiciens qui prétendent être intéressés une fois tous les 4 ans, pendant la campagne électorale. Dans le cadre d'une série d'actions à long terme, nous sommes désormais impliqués dans la convocation de nombreuses réunions publiques.

Pour en revenir à la grève des loyers, à chaque réunion, nous demandons aux gens, même s'ils ont peur et ne veulent pas se joindre eux-mêmes à la grève, de penser à construire une meilleure organisation de la communauté de voisinage et de faire

---

<sup>29</sup> Aucun des locataires activistes n'a été élu. Et les appels à la modération ont affaibli le mouvement de protestation. Nous espérons que les gens apprendront quelque chose de cet épisode. Mais c'est aussi un défi. Ironiquement, l'un de nos membres de la ZSP-AIT fut le seul à qui on avait offert la première place sur une liste électorale, ce qu'il a naturellement refusé. (Il est beaucoup plus précieux de passer son temps à travailler à la base que de se heurter la tête contre le mur avec des clowns au Conseil municipal.) Malgré tout, une partie de nos voisins continuent de croire que la solution est l'élection d'un représentant, pas la création d'un mouvement et ils déplorent la décision de ne pas se lancer en politique. Et c'est l'un des défis auxquels nous sommes constamment confrontés, convaincre les gens de ne pas se croiser les bras. Arrêtez de croire que quelqu'un viendra régler ces questions pour eux, mais plutôt être actifs, construire le mouvement autonome.

<sup>30</sup> Malgré les personnes qui voulaient participer aux élections, voter, nous trouvons plus de gens qui disent que tous les politiciens sont de la racaille. L'un de tous les objectifs est de convertir ce sentiment de trahison de tous les politiciens en une conviction que les gens doivent décider eux-mêmes des choses directement.

quelque chose pour soutenir les revendications de la grève. Nous expliquons que, lorsque nous construisons de véritables mouvements de voisins, nous pouvons atteindre des objectifs plus larges et à plus long terme, mais nous avons également des demandes immédiates, dont certaines sont urgentes et nécessitent une action immédiate. Les principales revendications de la grève des loyers comprennent : la fixation de loyers abordables, l'adoption de critères de revenu réalistes pour le logement public basé sur le prix de la location sur le marché privé, la construction de plus de logements sociaux, l'arrêt des privatisations des immeubles avec locataires, la réparation de logements inadéquats et dangereux, la construction de nouveaux appartements pour remplacer les immeubles condamnés, et ce dans les mêmes quartiers, pas dans des ghettos. Nous devons également surveiller en permanence ce que font les politiciens et bloquer les futures modifications défavorables de la loi ou les décisions du conseil municipal.

Mais en plus de cela, nous voulons diffuser une autre vision, et c'est l'idée d'un contrôle direct par les locataires et la communauté des logements sociaux. Et de cette manière, nous vulgarisons également certaines des idées de l'anarchisme, et remettons en question certaines des suppositions de la mentalité néolibérale, telles que la primauté de la propriété privée et la règle du « marché ». C'est même dans la mesure où certaines personnes avec lesquelles nous avons interagi se considèrent maintenant comme des anarchistes et lors des réunions expliquent aux autres ce que « nous, les anarchistes, pensons ».

En termes de grève, nous verrons comment elle se propage, alors que de plus en plus de personnes s'endettent et font face à l'expulsion ou à la privatisation ou à la destruction de leurs maisons. Il en va de même pour l'ensemble de l'organisation communautaire et les actions directes contre la réinstallation dans les ghettos et l'expulsion.



Une dernière chose doit être mentionnée. Il existe de nombreuses irrégularités dans le processus de reprivatisation et des mafias organisées s'occupent de falsifier et/ou de vendre des créances sur des bâtiments, d'inventer ou de « trouver » des héritiers fictifs ou de manipuler le processus d'une autre manière. En conséquence, nous pouvons voir certains noms et sociétés apparaître régulièrement. Certains

semblent être liés au mari du Maire de Varsovie et à d'autres personnes bien connectées.

## Quel rôle la ville a-t-elle joué dans le processus ?

Malheureusement, l'un des héritages durables de la politique publique a été de refuser aux locataires le droit à l'information sur le processus de reprivatisation. Les locataires ne sont pas considérés comme parties prenantes dans les décisions et apprennent souvent que leurs maisons ont été privatisées et qu'ils ne seront plus locataires de logements sociaux une fois que le processus aura été achevé<sup>31</sup>.

En raison de cette situation, les gens ne peuvent pas agir. Pour aggraver la situation, par la suite, même s'ils peuvent prouver qu'il y a eu fraude, la loi polonaise ne fera rien pour les aider si le bien a été vendu à un tiers. La loi considère la vente comme « de bonne foi », même si une fraude a été utilisée pour obtenir le bien ! Le fait est que la mafia immobilière conspire pour vendre des bâtiments obtenus illégalement dès que possible.

C'est l'une des raisons pour lesquelles les organisations de locataires se battent pour l'accès du public aux informations sur ce processus. Mais la ville rend délibérément cela difficile et les responsables publics ont même menti devant les tribunaux, jurant qu'il n'existait pas de listes de logements sociaux. Cela a atteint les plus hauts niveaux du gouvernement local, même l'ancien vice-maire en disgrâce a dit publiquement lors d'un Conseil municipal que ces listes n'existaient pas. Mais ces listes « inexistantes » ont été divulguées. C'est à cette époque que ZSP-AIT a décidé de commettre un nouvel acte de défi, en déclarant que, quelles que soient les menaces juridiques que la ville tenterait de faire, nous ne renoncerions pas à publier et diffuser ces informations classées « confidentielles ». La première liste concernait 1 500 bâtiments. Nous avons envoyé l'information à tous les locataires de ces bâtiments et leur avons dit : « Il est temps d'agir ».

Nous avons dit à la Municipalité que, s'ils ne donnaient pas cette information aux gens, nous l'obtiendrions de toute façon, par tous les moyens possibles. Peu de

---

<sup>31</sup> Reprivatiser des maisons avec des locataires au lieu de leur donner un logement de remplacement est une violation de la Charte sociale européenne (CSE). La Slovaquie a dû faire face à ce problème. Mais la Slovaquie était tenue par la charte : la Pologne ne l'est pas. La Pologne a ratifié la Charte Sociale Européenne, mais n'a pas accepté tous ses paragraphes. Cependant, elle n'a jamais ratifié la Charte sociale européenne révisée de 2005. La Pologne n'a ni signé ni ratifié le Protocole additionnel à la Charte sociale européenne, ni le Protocole additionnel prévoyant un système de réclamations collectives. L'une des campagnes en cours du Comité de défense des locataires porte sur la ratification de cette charte, qui donnerait aux locataires une base légale pour porter plainte contre la Pologne auprès des institutions européennes. Mais nous ne nous faisons aucune illusion que le capitalisme et le profit passent toujours avant les droits de l'homme, malgré toutes sortes de proclamations à consonance noble et généreuse.

temps après, nous avons occupé le bureau du Maire de Varsovie à l'hôtel de ville. Bien que ce ne soit pas une énorme action de masse, c'est l'une de ces choses qui a effrayé tout le monde dans l'équipe Municipale. Le lendemain, les bureaucrates de la ville ont promis que la liste des maisons figurerait sur la page Internet de la ville d'ici 15 jours.

## **Une victoire pour l'action directe !**

Comme d'habitude, ils n'ont pas fait ce qu'ils avaient promis. Alors... retour au travail. Nous avons mis la main sur deux autres listes et nous les avons livrées au public avec notre groupe de locataires. Nous organisons plus de réunions ouvertes et publiques. Ces listes contiennent l'avertissement qu'elles ne peuvent être copiées, publiées ou distribuées de quelque manière que ce soit sans le consentement écrit exprès du Maire de Varsovie. Et encore une fois, nous disons ouvertement que nous allons défier cela. Et nous l'avons fait.

Quel sera le résultat de tout cela, nous ne le savons pas. En attendant, nous continuerons de nous battre.



*Mobilisation du Comité des locataires pour empêcher une expulsion*

## Varsovie: une énorme victoire pour les locataires !

Les locataires en Pologne célèbrent la première campagne populaire réussie pour empêcher la vente de logements publics. Le Comité de défense des locataires a réussi à arrêter la privatisation d'une maison sur rue Targowa à Varsovie. C'est un moment historique : à notre connaissance, c'est la première privatisation en Pologne qui a été stoppée avec succès par la protestation ! De plus, la ville a accepté de recommunaliser une partie du bâtiment faisant l'objet d'une réclamation. Cela signifie que l'ensemble des bâtiments de la propriété restera un logement municipal.

Même si le système de logement municipal a beaucoup de défauts, il est extrêmement courant que lorsque les bâtiments sont reprivatisés, les loyers augmentent, les personnes soient expulsées, les propriétés vendues ou détruites pour faire place à des logements privés. Donc, essentiellement, cette décision garantira que les locataires peuvent rester chez eux et ne pas avoir à faire face aux tactiques terroristes que les *slumlords*<sup>32</sup> privés utilisent pour chasser les gens avant la fin de leur préavis – c'est-à-dire généralement couper l'eau, le gaz, etc.

Le Comité lutte contre deux tentatives de privatisation. Il est courant en Pologne qu'une fraude importante soit commise lors de la reprivatisation et il n'y a pas de processus indépendant de vérification des réclamations et des documents. Cela fait partie d'un accord tacite entre les municipalités, les propriétaires et les investisseurs immobiliers pour épuiser le parc de logements sociaux, aider une petite mafia de bureaucrates et de privatisateurs à mettre la main sur un immobilier attrayant, et les vendre immédiatement à des collègues, des amis et de la famille. Cela permet d'expulser les pauvres et d'embourgeoiser les villes.

En plus de cette poussée pour bloquer certaines reprivatisations frauduleuses, des banderoles se déploient maintenant autour de Varsovie annonçant les protestations des différents locataires, les victoires et l'appel à une grève des loyers à partir du 1er octobre. La grève est déclenchée par le groupe local de ZSP-AIT, comme point de départ pour radicaliser la protestation. Le moment choisi est également important,

car des élections municipales auront lieu en novembre. La ZSP-AIT et le Comité de défense des locataires feront une énorme campagne contre les politiciens impliqués dans la corruption et les politiques antisociales – c'est à dire à peu près tous ! Le ZSP-AIT plaidera en faveur d'un contrôle plus populaire des quartiers et tentera d'organiser des assemblées locales en réponse aux prochaines campagnes électorales.



---

<sup>32</sup> Les *Slumlords*, les seigneurs des taudis, désignent en anglais les marchands de sommeil.

## 2017 : BAISSÉ DES APL ? BAISSONS LES LOYERS !



L'État a décidé de baisser les APL de 5€. Ces allocations, présentées depuis des années comme une aide aux plus défavorisés (chômeurs, travailleurs pauvres, handicapés, ...) n'ont en réalité que contribué à l'enrichissement des spéculateurs immobiliers en favorisant la hausse des loyers.

De fait, depuis 20 ans les loyers ont augmenté beaucoup plus vite que les salaires de sorte qu'ils représentent souvent aujourd'hui plus de 30% des revenus d'un ménage.

En clair, ces aides vont directement dans la poche des propriétaires et

contribuent à l'enrichissement des promoteurs immobiliers. Remarquons que les APL ne sont pas le seul dispositif étatique qui favorise grandement les spéculateurs immobiliers : nombre de mesures de défiscalisation vont également dans ce sens.

### **De gauche ou de droite l'État est toujours au service des possédants.**

Alors que les loyers ont atteint des niveaux prohibitifs, que le nombre des mal-logés ou des sans-logis est très élevé (150 000 personnes sans logements, 3 800 000 mal logés, 12 100 000 personnes fragilisées par des problèmes de logement<sup>33</sup>), l'État diminue les aides au logement. Il s'agit d'une véritable provocation, d'autant plus que, dans le même temps, l'État supprime l'impôt sur la fortune (ISF) !

L'État se moque de nous quand il fait semblant de découvrir que le système des APL a favorisé la spéculation immobilière, il se moque de nous quand il prétend découvrir que le nombre de personnes qui ne peuvent pas accéder à un logement correct est scandaleux alors que nombre de logements en bon état restent inoccupés. La diminution des APL est la preuve de son mépris envers les pauvres alors que 30 000 enfants dorment dans la rue, que nombre de personnes ne peuvent pas accéder

---

<sup>33</sup> Chiffres de la fondation Abbé Pierre

à un logement salubre simplement parce qu'elles n'ont pas les moyens de payer trois mois de caution ou qu'elles ne disposent pas de garantie suffisante.

### **Des mesures simples permettraient de remédier à ces situations.**

Et l'État se moque encore plus de nous quand il prétend faire supporter aux plus défavorisés le coût de la baisse des APL. En fait, cette mesure inique va se traduire, pour tous les « bénéficiaires » des APL, par une augmentation des loyers de 5€ par mois ! C'est 5€ de moins pour se nourrir, se vêtir, se cultiver. C'est considérable et c'est intolérable !

Puisque les propriétaires ont (selon les propos du gouvernement lui-même) largement bénéficié pendant des années de ce système qui leur a permis de s'enrichir en augmentant inconsidérément les montants des loyers, il serait juste que ceux-ci soient baissés de 5€ et que les profiteurs soient les payeurs. Et si le gouvernement ne veut pas prendre cette mesure de simple bon sens, logique et morale, alors appliquons nous-même, sur les loyers que nous payons, cette réduction.

### **L'État baisse les APL; baissions les loyers !**

Comme toujours, nous n'aurons que ce que nous prendrons. Il ne dépend que de nous de créer un rapport de force. Mais, nous sommes bien conscients que cela ne résoudra pas le problème du logement, tant les loyers sont élevés et les laissés pour compte nombreux. Au-delà de cette baisse, qu'il est juste de réclamer, il ne s'agit pas de demander à l'État 5€ de plus. Il s'agit, plutôt, d'imposer un véritable rapport de force qui permette à tous de se loger décemment.

L'auto-réduction des loyers n'est pas une utopie, d'autant plus que dans plusieurs pays, Espagne, Italie, Argentine ... des populations se sont regroupées dans des comités autonomes, indépendants des partis et/ou des syndicats, pour imposer la réduction des loyers et elles ont obtenu gain de cause. Parlons-en entre nous. Parlons de ces combats, de la nécessité de cette lutte et des formes que nous voulons lui donner. Regroupons-nous en collectifs de lutte autonomes pour l'auto-réduction des loyers. Prenons notre lutte en mains, autogérons-la et ne laissons personne s'en occuper à notre place. Parlons des luttes, des luttes de l'auto-réduction des loyers, des luttes où les gens se prennent en mains directement et s'organisent par eux-mêmes.

Organisons-nous en collectifs pour réduire les loyers de 5€, 10€, 20€, ... et plus ! Et, si cela ne suffit pas, ... En marche pour la grève des loyers !

*« Anarchosyndicalisme ! », journal de la CNT-AIT, numéro 156, Oct-Nov 2017*

## 2017-2019 GRANDE-BRETAGNE: SUCCE DE LA GREVE DES LOYERS CONTRE G4LETS:

C'est un fait connu que le logement est particulièrement cher en Grande-Bretagne. Les locataires, et notamment les plus pauvres ou les étudiants, sont souvent les victimes d'agences de location douteuses, qui profitent du manque de logement disponible sur le marché pour louer très cher des ruines. Ces agences de location sont souvent créées par des personnes sans scrupules, qui veulent juste un faire un maximum d'argent en profitant de la vulnérabilité juridique, sociale ou économique des locataires.

Pour faire face à ce problème, depuis 2017, les compagnons de *Solidarity federation*, la section anglaise de l'AIT, a organisé une Union des locataires (*Housing Union*). L'Union édite des guides pratiques pour résister contre les agences de locations pourries, et est un centre de ressource pour l'auto-organisation des locataires. L'Union mène régulièrement des luttes victorieuses, que ce soit pour obtenir le remboursement de cautions en fin de contrat de location, ou pour faire diminuer le prix du loyer dans des logements de piètre qualité. Dernier exemple en date, une grève partielle de loyers menée à l'été 2019.

### **Grève des loyers: les locataires de G4Lets récupèrent avec succès leurs dépôts**

À l'été 2019, plus d'une douzaine de locataires de l'agence G4Lets ont retenu avec succès le paiement de leur dernier mois de loyer pour récupérer leur caution de location.

G4Lets sont des voleurs de caution notoires, mettent généralement la main sur une grande partie ou la totalité de la caution prétextant des frais douteux et gonflés, pratique illégale qui prend des mois à contester via leur système de protection des cautions, la société MyDeposits.

Au printemps 2019, plusieurs locataires de G4Lets se sont organisés et se sont rapprochés de *Solidarity federation*/AIT, pour éviter par eux-mêmes ce scénario. G4Lets loue exclusivement aux étudiants et la plupart de leurs locations se terminent à peu près au même moment, pendant les vacances d'été. Au cours des deux dernières années, nous nous sommes organisés avec des locataires qui se sont fait voler des milliers d'euros de leurs cautions par G4Lets. Cavant, les locataires ne



En réponse à cette mobilisation, G4Lets a pris l'argent de leurs dépôts qui a servi payer le dernier mois, mais n'a engagé aucune poursuite contre les locataires ni n'a demandé aucune compensation pour des dépenses douteuses.

Cela a été une action vraiment encourageante ; premièrement parce que c'était un moyen simple, mais efficace de traiter le problème du vol de caution, et deuxièmement parce qu'il a été entrepris collectivement, protégeant les locataires des répercussions et montrant ce qui peut être accompli lorsque nous agissons ensemble.

Il y a également quelques leçons utiles à tirer. Si vous souhaitez récupérer votre dépôt de cette façon, il est important de retenir le montant du loyer qui correspond au coût de votre dépôt. Cela pourrait être six semaines de loyer plutôt que quatre. Vous êtes toujours à l'abri de l'expulsion si vous le faites, comme vous pouvez le voir dans notre guide pratique de retenue de loyer pour récupérer votre caution. Si vous ne le faites pas la retenue du dernier loyer, de toute façon l'agence la gardera pour n'importe quel motif, comme l'ont expérimenté de nombreux locataires.

Il est également important de se rappeler que si vous avez retenu votre dernier mois de loyer, vous éviterez de fournir les contacts de votre propriétaire ou agence de location actuel comme référence pour votre prochaine location... car ils auront probablement quelque chose à dire à ce sujet. Si vous vous trouvez dans cette situation, il existe d'autres moyens de fournir des références d'« ancien propriétaire » – contactez-nous pour obtenir des conseils à ce sujet.

Nous sommes ravis que ces locataires aient été épargnés par les difficultés d'en être de leur poche et par les tracas liés au règlement des différends. L'action directe, collective et pratique reste notre défense la plus forte et la plus utile contre les attaques de nos vies par les propriétaires et les agences de location.

*Sol Fed-AIT*



# COVID19 : APPEL A LA GREVE DES LOYERS

24 Mars 2020

La proposition d'une grève des loyers se propage depuis quelques jours, parallèlement au coronavirus, en réaction à la crise politique, économique et surtout sociale qu'il provoque, qui vient s'ajouter à ladite « crise sanitaire » qui dure depuis quelque temps.

Aux États-Unis, de nombreux appels se relayent dans la rue à travers les banderoles et tags qui fleurissent dans beaucoup de grandes villes, notamment de l'Ouest américain, mais aussi sur les réseaux sociaux. Le hashtag #rentstrike parmi d'autres exemples permet de rassembler des propositions autonomes d'organisation d'une lutte contre les loyers durant la pandémie et pourquoi pas au-delà !

## **Le refus de paiement des loyers d'avril marquera le début de cette grève**

Ne pas payer son loyer, son gaz, son électricité, son eau, c'est payer déjà un peu moins, à une époque où chacun paye le prix fort, et de plus en plus fort. Refuser de payer le prix de la gestion de cette pandémie est une réaction de bon sens, et une manière de commencer à s'opposer à la vie qu'on nous prépare, dont les conditions sont encore incertaines.

On le voit déjà, les mesures du gouvernement permettent aux flics de réaliser leurs rêves les plus crades, de vider les rues des indésirables, de vider les halls d'immeubles, de vider les villes des gens qui n'ont pas de « bonnes raisons » de s'y déplacer, de pouvoir contrôler les moindres déplacements de la population. C'est aussi pour l'État l'occasion de s'entraîner à la gestion de toutes les sortes de « catastrophes », gestion qui s'exercera toujours contre nous. Bien sûr, de nombreuses personnes subissaient déjà ces mesures à plus ou moins grande échelle, et en particulier tous ceux qui sont confinés dans le confinement, et livrés à des institutions d'autant plus maltraitantes dans ce contexte, comme les centres de rétention, les prisons, les maisons de retraite, les centres où sont regroupés les sans-abris, mais le plan d'urgence du gouvernement va clairement au-delà de la gestion de la crise présente pour modifier durablement « l'après ».

Si la crise est exceptionnelle, les mesures que prend l'État dans cette situation ne vont évidemment pas s'arrêter une fois le problème du virus régulé. On a connu Vigipirate dans les années 1990, les mesures antiterroristes des années 2000, l'état d'urgence post-attentats, et on sait comment, en démocratie, l'exceptionnalité fait loi. Le contrôle social, la répression, le développement de la vie complètement assistée depuis chez soi, toutes ces manières de vivre vont sûrement perdurer par certains aspects après la période de confinement dans laquelle nous nous trouvons :

c'est toute la normalité qui aura changé. Emmanuel Macron l'a dit dans son discours, le fameux « jour d'après » qui ne sera pas comme le « jour d'avant ».

**C'est dès maintenant que nous devons lutter contre l'appareil étatique tel qu'il est en train d'évoluer et le monde qu'il nous prépare.**

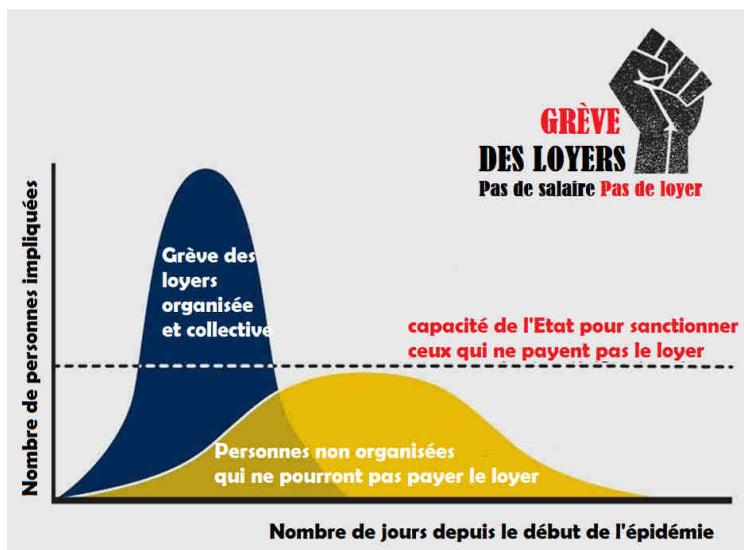
Nous ne pouvons accepter la position intenable dans laquelle l'État nous contraint, entre la peur justifiée du virus avec tout ce qu'elle implique au quotidien, et ses mesures aliénantes renforcées par la précarité que beaucoup subissent aujourd'hui et subissaient déjà hier.

Dans ce contexte, continuer d'engraisser les propriétaires devient plus que jamais une impasse. Refusons de payer les proprios, les banques, les prêts, refusons de continuer à faire vivre ce système qui, en plus de nous asservir, fait de nous les premières victimes des situations de crise. Ne payons pas nos loyers, ne payons plus pour l'État. Arrêtons de payer pour le jour d'avant, ne payons plus aujourd'hui, et ayons la perspective de ne plus payer le jour d'après ! Inventons et partageons les moyens de lutter contre les brimades légales et menaces répressives à la merci desquelles on pourrait se retrouver si on reste isolés et désarmés.

Solidarité avec les révoltés, solidarité avec ceux à qui le confinement impose une double peine.

Révolution !

*Des confinés*



**DANS CETTE MAISON  
ON NE PAYE PAS LE LOYER**



**NOUS SOMMES EN GREVE  
DE LOYER !**

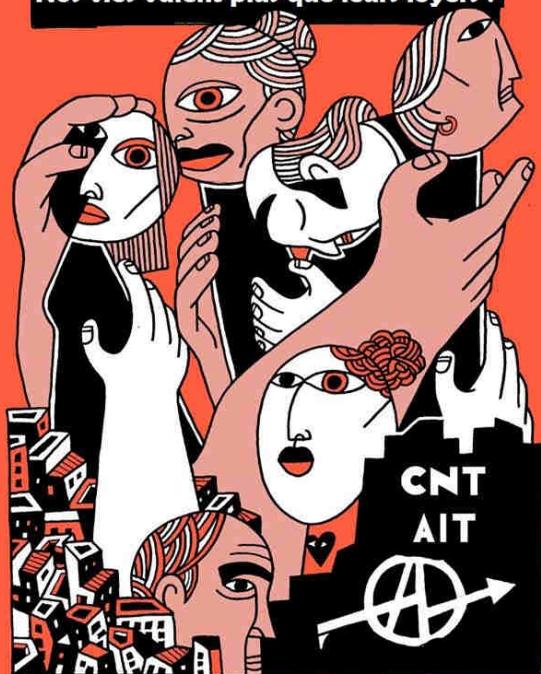


# LES GRÈVES DE LOYER: ACTION DIRECTE CONTRE LA VIE CHÈRE ET POUR UN LOGEMENT DIGNE

**Pour une grève des loyers,**

**Confinés mais pas résignés**

**Nos vies valent plus que leurs loyers !**



**A partir du 1er Avril 2020**

**Ni factures  
Ni loyer**

*Tome 1 : « La propriété, c'est le vol » : L'exploitation locative et ses conséquences ; Les premières luttes pour le logement et l'invention de l'action directe, de la Commune à Buenos Aires*

*Tome 2 : 1922 : « Je ne paye pas, je fais la grève des pyers » : quand des internationalistes et des prostituées font exploser la marmite sociale au Mexique ...*

*Tome 3 : les grèves insurrectionnelles de locataires en Espagne dans les années 30 ; 1914-2018 : un siècle de grève des loyers dans les pays anglophones*

*Tome 4 : Des années 1960 à aujourd'hui : Autonomie populaire et désobéissance civile (Italie, Foyers Sonacotra, Levallois-Perret*

ÉDITIONS

**CNT AIT**